



Le Président,

21.03.03

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion du 23 juillet 2021
Développement économique : aides mises en œuvre sur
le territoire régional au cours de l'année 2020**

I - CONTEXTE GENERAL

Le rapport de politique économique, adopté par l'Assemblée régionale le 22 octobre 1993 (DAP n° 93.03.03) prévoit, dans un souci de transparence, d'instituer une procédure d'information sur les aides économiques.

Par ailleurs, la loi du 13 août 2004 précise que la Région est chargée d'établir un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire, au cours de l'année civile, par les collectivités territoriales et leurs groupements. La loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), modifie la procédure d'élaboration de ce rapport en avançant au 31 mai, sa transmission.

Aussi, je vous prie de trouver, ci-après, une communication recensant les aides accordées aux entreprises, aux artisans, aux agriculteurs et aux acteurs du tourisme pour l'année 2020, par :

- le Conseil régional du Centre-Val de Loire,
- les autres collectivités territoriales et leurs groupements,
- les structures fortement soutenues par la Région.

Ce rapport s'articule autour de 2 parties :

- la première permet de replacer le cadre législatif de ce document,
- la seconde correspond aux aides mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités locales,

Les résultats de ce recensement traduisent la particularité de cette année 2020 marquée par la pandémie liée au COVID 19.

Les Métropoles, les Agglomérations et de très nombreuses Communautés de Communes ont, d'une part, mis en lien avec la Région des dispositifs de soutien auprès des TPE, commerçants et artisans et, d'autre part, abondé le Fonds Renaissance mis en place par la Région et la Banque des Territoires.

La Région a par ailleurs mis en place, en complément des dispositifs existants et en partenariat avec BPIFrance et France Active Centre-Val de Loire, des mesures exceptionnelles solidaires et rapides afin de soutenir les entreprises et associations de notre territoire.

Elle a ainsi consacré à l'économie un montant exceptionnel de plus de **61 509 444 M€**, traduisant bien son rôle de chef de file de ce secteur en région.

II - PROPOSITION DU PRESIDENT

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU

Rapport annuel sur les aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités territoriales et leurs groupements

Année 2020

PREAMBULE	4
1. LE CADRE LEGISLATIF	4
1.1. LES LOIS DU 13 AOUT 2004 RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES ET DU 7 AOUT 2015, PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (NOTRE)	4
1.2. LES OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES	4
1.2.1. <i>Rappel des obligations communautaires</i>	4
1.2.2. <i>Risques en cas de non transmission</i>	5
1.3. LE RAPPORT RELATIF AUX AIDES ET REGIMES D'AIDES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL	5
2. LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2020	5
2.1. ANALYSE GLOBALE	5
2.2. ANALYSE DES DIFFERENTS REGIMES D'AIDE PAR FINALITE	7
2.2.1. AIDES A FINALITE REGIONALE (AFR)	7
2.2.2. AIDES A FINALITE PME	7
2.2.3. AIDES A FINALITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (RDI)	7
2.2.4. AIDES DE MINIMIS	7
2.3. ANALYSE PAR TYPE DE COLLECTIVITES	7
2.3.1. LES DEPARTEMENTS	7
2.3.2. LES AGGLOMERATIONS ET METROPOLES	7
2.3.3. LES COMMUNAUTES DE COMMUNES	8
2.3.4. LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	9
LES DIFFERENTES AIDES PAR SECTEURS D'ACTIVITE	9
ECONOMIE (INDUSTRIE ET ARTISANAT)	9
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	12
TOURISME	17
AGRICULTURE	19
FONDS EUROPEENS	23
CLUSTERS ET POLES DE COMPETITIVITE	24
ACCELERATEUR REGIONAL	25
TRANSITION NUMERIQUE	26
INDUSTRIE DU FUTUR	26
ENVIRONNEMENT	27
ARDAN CENTRE-VAL DE LOIRE	28
INITIATIVE CENTRE	29
PASS CREATION	30
PROMOTION DE L'ARTISANAT	30
FONDS REGIONAUX DE GARANTIE SIAGI ET BPIFRANCE	31
FONDS DE PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES	33
DEV'UP	33
MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE, COVID 19	34
ANNEXE I RECAPITULATIF DES AIDES ACCORDEES PAR LES DIFFERENTES COLLECTIVITES	36
ANNEXE II LES AIDES REGIONALES	45
ANNEXE III LISTE DES COLLECTIVITES	58

PREAMBULE

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Centre-Val de Loire coordonne le recensement des aides économiques accordées sur son territoire par l'ensemble des collectivités territoriales, au cours de l'année.

Pour ce faire, elle établit un rapport annuel qui doit être transmis au Préfet de Région avant le 31 mai.

1. LE CADRE LEGISLATIF

1.1. LES LOIS DU 13 AOUT 2004 RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES ET DU 7 AOUT 2015, PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (NOTRE)

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a assigné l'obligation aux Régions, au titre de leur rôle de coordination en matière de développement économique, d'établir un rapport annuel recensant et évaluant en terme de politique publique les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur leur territoire au cours de l'année civile par les collectivités locales et leurs groupements.

Le rôle de chef de file de la Région était clairement affiché dans l'article L 1511-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 13 août 2004 : « La Région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat ». Dans la loi 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est indiqué que « la Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique ».

En conséquence, c'est à la Région que revient la responsabilité d'établir un bilan annuel quantitatif et qualitatif des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire. Trois circulaires (3 juillet 2006, 7 janvier 2008 et 12 février 2009) précisent la mise en application de la loi du 13 août 2004 et notamment les modalités d'élaboration du rapport annuel. La DGCL fournit à cet effet un tableau type.

1.2. LES OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES

Ce rapport annuel répond à deux préoccupations énoncées par la loi du 13 août 2004 :

- permettre à l'Etat membre de remplir ses obligations communautaires,
- permettre d'évaluer la politique de développement économique menée par la région puisqu'il doit contenir une évaluation des conséquences économiques et sociales des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional.

1.2.1. RAPPEL DES OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES

Dans son règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999, désormais article 107 TFUE, modifié par le règlement UE n° 734/2013 du Conseil du 22 juillet 2013, la Commission européenne a fixé pour chaque Etat membre de fournir avant le 30 juin de chaque année, un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises aux cours de l'année précédente.

Cela doit permettre à la Commission de s'assurer que ses décisions ont effectivement été respectées et de faciliter la coopération entre la Commission et les Etats membres aux fins de l'examen permanent des régimes d'aides existants.

1.2.2. RISQUES EN CAS DE NON TRANSMISSION

L'ensemble des règlements d'exemption par catégorie prévoit que les Etats membres rédigent un rapport sur leur application au cours de chaque année civile au cours de laquelle ils sont applicables. Par ailleurs, chaque décision de la Commission approuvant un régime notifié est assortie en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ce régime.

La commission établit donc un tableau de bord, prévu au règlement n° 659/1999 de la Commission, qui synthétise l'ensemble des décisions d'autorisations de la Commission : régimes exemptés et notifiés.

Si en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ces régimes n'est pas satisfaite, la Commission se réserve alors le droit d'interdire le recours à ce régime d'aide et en conséquence le droit d'octroyer des aides.

Enfin le défaut d'information de la Commission européenne prive l'Etat membre de la possibilité d'utiliser la procédure de notification simplifiée en cas de modification des régimes d'aides concernés.

1.3. LE RAPPORT RELATIF AUX AIDES ET REGIMES D'AIDES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL

La Région Centre-Val de Loire a sollicité les 86 collectivités territoriales régionales et leurs groupements (liste détaillée page 58), à savoir :

- Les 6 Départements
- Les 9 Communautés d'agglomération et ou Métropoles
- Les 70 Communautés de communes

2. LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2020

La méthodologie pour la collecte des informations reste identique depuis le 1^{er} bilan établi en 2006. Les collectivités territoriales et leurs groupements ont été sollicités par courrier et les tableaux pré-établis de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), transmis par mail.

La compilation des données est réalisée par la Direction Générale Formation, Recherche, Economie, Emploi (DGFREE) du Conseil régional.

2.1. ANALYSE GLOBALE

Sur les 85 collectivités sollicitées, nous avons eu un retour de **73** (85,88 %) d'entre-elles, dont **62** (84,93 %) ont attribué des aides en 2020.

L'ensemble des données collectées a été synthétisé conformément aux tableaux fournis par la DGCL et sont joints en annexe I.

En 2020, **52 122 949,98 €** d'aides économiques ont été engagé par les collectivités.

Avec **41 789 768,29 €** d'aides et **1 669** bénéficiaires, l'engagement de la Région Centre-Val de Loire dans l'activité économique reste fort.

On note, une importante augmentation des interventions des Communautés de Communes (**5 240 954 €** contre **2 216 561 €** en 2019) et des Agglomérations / Métropoles (**2 833 893 €** contre **1 385 974 €** en 2019), liée aux aides accordées aux TPE pendant la crise sanitaire COVID 19.

2020 - Répartition des aides accordées par les collectivités

Inclus les fonds européens

Collectivité	Montant engagé en €		Nombre de bénéficiaires	
Région Centre-Val de Loire	41 789 768,29	80,18%	1 669	37,04%
Départements				
Cher	46 386,56	0,09%	5	0,11%
Indre-et-Loire	1229 483,00	2,36%	95	2,11%
Loiret	982 464,42	1,88%	31	0,69%
TOTAL Départements	2 258 333,98	4,33%	131	2,91%
Agglomérations / Métropoles				
Bourges Plus (18)	27 000,00	0,05%	2	0,04%
Agglomération du Pays de Dreux (28)	162 500,00	0,31%	98	2,17%
Châteauro ux Métropole (36)	267 745,00	0,51%	6	0,13%
Tours Métropole Val de Loire (37)	328 328,54	0,63%	81	1,80%
Blois Agglopolys (41)	591474,00	1,13%	183	4,06%
Territoires Vendômois (41)	205 103,00	0,39%	10	0,22%
Orléans Métropole (45)	905 943,00	1,74%	543	12,05%
Montargoise et Rives du Loing (45)	345 800,00	0,66%	135	3,00%
TOTAL Agglomérations / Métropoles	2 833 893,54	5,44%	1 058	23,48%
Communautés de communes				
Vierzon-Sologne-Berry (18)	187 362,62	0,36%	8	0,18%
Arnon Boischaut Cher (18)	12 886,68	0,02%	7	0,16%
Sauldre et Sologne (18)	109 645,63	0,21%	55	1,22%
Berry Grand Sud (18)	25 220,00	0,05%	10	0,22%
Berry Loire Vauvise (18)	8 500,00	0,02%	9	0,20%
Cœur de Berry (18)	3 000,00	0,01%	1	0,02%
Fercher - Pays Florentais (18)	334,74	0,00%	1	0,02%
Cœur de France (18)	29 998,00	0,06%	10	0,22%
Pays Fort Sancerrois Val de Loire (18)	59 540,00	0,11%	11	0,24%
Le Dunois (18)	29 500,00	0,06%	16	0,36%
Portes du Berry, entre Loire et Val d'Aubois (18)	6 558,00	0,01%	6	0,13%
De la Septaine (18)	44 910,00	0,09%	14	0,31%
Terres du Haut Berry (18)	18 255,95	0,04%	4	0,09%
Des Trois Provinces (18)	36 147,00	0,07%	0	0,00%
Grand Chateaudun (28)	113 759,00	0,22%	26	0,58%
Terres de Perche (28)	31 128,00	0,06%	11	0,24%
Portes Euréliennes d'Ile-de-France (28)	130 000,00	0,25%	100	2,22%
Champagne Boischauts (36)	5 849,20	0,01%	1	0,02%
Ecueillé-Valençay (36)	19 824,00	0,04%	1	0,02%
La Châtre et Sainte-Sévère (36)	40 000,00	0,08%	1	0,02%
Chabris - Pays de Bazelle (36)	42 000,00	0,08%	1	0,02%
Région de Levroux - COCOREL (36)	13 676,89	0,03%	4	0,09%
Castelrenaudois (37)	90 444,04	0,17%	37	0,82%
Bléré-Val de Cher (37)	41390,00	0,08%	9	0,20%
Touraine Val de Vienne (37)	83 170,00	0,16%	11	0,24%
Touraine-Est Vallées (37)	22 390,00	0,04%	9	0,20%
Touraine Ouest Val de Loire (37)	463 176,30	0,89%	145	3,22%
Gâtine et Choisilles Pays de Racan (37)	238 692,00	0,46%	42	0,93%
Touraine Vallée de l'Indre (37)	149 661,26	0,29%	83	1,84%
Chinon, Vienne et Loire (37)	314 059,00	0,60%	153	3,40%
Val d'Amboise (37)	57 344,75	0,11%	9	0,20%
Romorantinois et du Monestois (41)	524 899,11	1,01%	166	3,68%
Sologne des Rivières (41)	28 000,00	0,05%	17	0,38%
Sologne des Etangs (41)	800,00	0,00%	1	0,02%
Perche & Haut Vendômois (41)	160 148,00	0,31%	7	0,16%
Grand Chambord (41)	173 790,00	0,33%	22	0,49%
Beauce Val de Loire (41)	86 834,00	0,17%	17	0,38%
Val de Cher Controis (41)	76 418,00	0,15%	23	0,51%
Cœur de Sologne (41)	56 500,00	0,11%	3	0,07%
Terres du Val de Loire (45)	252 309,00	0,48%	66	1,46%
Cléry Betz Ouanne (45)	194 220,00	0,37%	60	1,33%
Berry Loire Puisaye (45)	57 500,00	0,11%	38	0,84%
La Forêt (45)	84 000,00	0,16%	34	0,75%
Canaux et Forêts en Gâtinais (45)	298 554,00	0,57%	77	1,71%
Portes de Sologne (45)	220 074,00	0,42%	53	1,18%
Val de Sully (45)	81784,00	0,16%	36	0,80%
Plaine du Nord Loiret (45)	4 500,00	0,01%	2	0,04%
Du Pithiverais (45)	46 240,00	0,09%	32	0,71%
Du Pithiverais Gâtinais (45)	91386,00	0,18%	40	0,89%
Des Loges (45)	183 420,00	0,35%	34	0,75%
Giennoises (45)	191155,00	0,37%	125	2,77%
TOTAL Communautés de communes	5 240 954,17	10,05%	1 648	36,57%
TOTAL	52 122 949,98	100,00%	4 506	100,00%

2.2. ANALYSE DES DIFFERENTS REGIMES D'AIDE PAR FINALITE

2.2.1. AIDES A FINALITE REGIONALE (AFR)

La Région Centre-Val de Loire a engagé **1 300 319,19 €** d'AFR, suivie par les Agglomérations Châteauroux Métropole (**267 745 €**) et Bourges Plus (**20 000 €**).

2.2.2. AIDES A FINALITE PME

La Région Centre-Val de Loire (**4 813 141,95 €**), le Département d'Indre-et-Loire (**174 061 €**) et la Communauté de Communes Gâtines et Choissilles Pays de Racan (**141 206 €**) sont les principaux financeurs des aides à finalité PME.

2.2.3. AIDES A FINALITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (RDI)

3 813 633,80 € ont été engagés dans la RDI, par la Région Centre-Val de Loire concernant **21** projets et **10 000 €** (1 projet) par l'Agglomération de Blois Agglopolys.

2.2.4. AIDES DE MINIMIS

Les aides de Minimis représentent **35,88 %** des aides engagées par les différentes collectivités pour un montant de **18 702 112,81 €** et **3 433** bénéficiaires.

2.3. ANALYSE PAR TYPE DE COLLECTIVITES

2.3.1 LES DEPARTEMENTS

En 2020, les Départements ont engagé **2 258 333,98 €** et soutenu **131** bénéficiaires dont **88** dans l'investissement touristique.

Répartition par régime d'aide

DEPARTEMENTS	PME	AGRICULTURE SA 39618	de MINIMIS Entreprises & Agricole	PDR	TOTAL
Cher				46 386,56	46 386,56
Indre-et-Loire	174 061,00	9 465,00	1 045 957,00		1 229 483,00
Loiret				982 464,42	982 464,42
TOTAL	174 061,00	9 465,00	1 045 957,00	1 028 850,98	2 258 333,98

2.3.2 LES AGGLOMERATIONS ET METROPOLES

En 2020, les Agglomérations et Métropoles ont engagé **2 833 893,54 €** et soutenu **1 058** bénéficiaires.

Répartition par régime d'aide

AGGLOMERATIONS	AFR	PME	RDI	MINIMIS	TOTAL
Bourges Plus (18)	20 000,00			7 000,00	27 000,00
Agglomération du Pays de Dreux (28)				162 500,00	162 500,00
Châteauroux Métropole (36)	267 745,00				267 745,00
Tours Métropole Val de Loire (37)				328 328,54	328 328,54
Blois Agglopolys (41)		120 000,00	100 000,00	371 474,00	591 474,00
Territoires Vendômois (41)				205 103,00	205 103,00
Orléans Métropole (45)				905 943,00	905 943,00
Montargoise et Rives du Loing (45)				345 800,00	345 800,00
TOTAL	287 745,00	120 000,00	100 000,00	2 326 148,54	2 833 893,54

2.3.3 LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

En 2020, les Communautés de Communes ont engagé **5 240 954,17 €** et soutenu **1 648** bénéficiaires.

Répartition par régime d'aide

COLLECTIVITES	PME	AFR	MINIMIS	TOTAL
Vierzon-Sologne-Berry (18)			187 362,62	187 362,62
Arnon Boischaut Cher (18)			12 886,68	12 886,68
Sauldre et Sologne (18)			109 645,63	109 645,63
Berry Grand Sud (18)			25 220,00	25 220,00
Berry Loire Vauvize (18)			8 500,00	8 500,00
Cœur de Berry (18)			3 000,00	3 000,00
Fercher - Pays Florentais (18)			334,74	334,74
Cœur de France (18)			29 998,00	29 998,00
Pays Fort Sancerrois Val de Loire (18)			59 540,00	59 540,00
Le Dunois (18)			29 500,00	29 500,00
Portes du Berry, entre Loire et Val d'Aubois (18)			6 558,00	6 558,00
De la Septaine (18)			44 910,00	44 910,00
Terres du Haut Berry (18)			18 255,95	18 255,95
Des Trois Provinces (18)			36 147,00	36 147,00
Grand Chateaudun (28)			113 759,00	113 759,00
Terres de Perche (28)			31 128,00	31 128,00
Portes Euréliennes d'Ile-de-France (28)			130 000,00	130 000,00
Champagne Boischauts (36)			5 849,20	5 849,20
Ecueillé-Valençay (36)			19 824,00	19 824,00
La Châtre et Sainte-Sévère (36)			40 000,00	40 000,00
Chabris - Pays de Bazelle (36)			42 000,00	42 000,00
Région de Levroux - COCOREL (36)			13 676,89	13 676,89
Castelrenaudois (37)	53 537,70		36 906,34	90 444,04
Bléré-Val de Cher (37)			41 390,00	41 390,00
Touraine Val de Vienne (37)			83 170,00	83 170,00
Touraine-Est Vallées (37)			22 390,00	22 390,00
Touraine Ouest Val de Loire (37)			463 176,30	463 176,30
Gâtine et Choisilles Pays de Racan (37)	141 206,00		97 486,00	238 692,00
Touraine Vallée de l'Indre (37)			149 661,26	149 661,26
Chinon, Vienne et Loire (37)			314 059,00	314 059,00
Val d'Amboise (37)			57 344,75	57 344,75
Romorantinois et du Monestois (41)		29 563,00	495 336,11	524 899,11
Sologne des Rivières (41)			28 000,00	28 000,00
Sologne des Etangs (41)			800,00	800,00
Perche & Haut Vendômois (41)			160 148,00	160 148,00
Grand Chambord (41)			173 790,00	173 790,00
Beauce Val de Loire (41)			86 834,00	86 834,00
Val de Cher Controis (41)			76 418,00	76 418,00
Cœur de Sologne (41)	56 500,00			56 500,00
Terres du Val de Loire (45)	101 881,00		150 428,00	252 309,00
Cléry Betz Ouanne (45)			194 220,00	194 220,00
Berry Loire Puisaye (45)			57 500,00	57 500,00
Canaux et Forêts en Gâtinais (45)			298 554,00	298 554,00
La Forêt (45)			84 000,00	84 000,00
Portes de Sologne (45)			220 074,00	220 074,00
Val de Sully (45)			81 784,00	81 784,00
Plaine du Nord Loiret (45)			4 500,00	4 500,00
Du Pithiverais (45)			46 240,00	46 240,00
Du Pithiverais Gâtinais (45)			91 386,00	91 386,00
Des Loges (45)			183 420,00	183 420,00
Giennoises (45)			191 155,00	191 155,00
TOTAL	353 124,70	29 563,00	4 858 266,47	5 240 954,17

2.3.4 LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Les différentes aides sont présentées par secteur d'activité. Les tableaux détaillés sont présentés en annexe II.

LES DIFFERENTES AIDES PAR SECTEURS D'ACTIVITE

ECONOMIE (INDUSTRIE ET ARTISANAT)

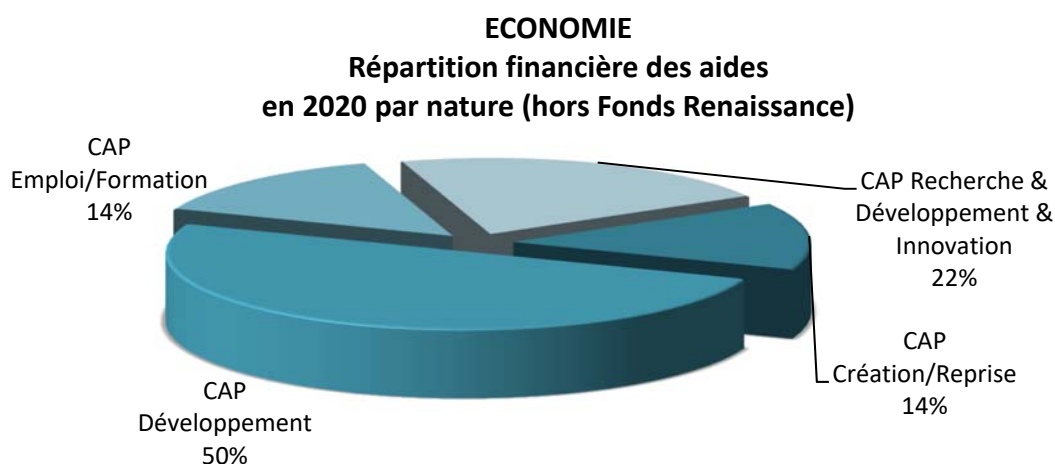
En réponse aux besoins exprimés par les acteurs économiques et aux objectifs définis par le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), les outils CAP pilotés par la Direction de l'Economie répondent aux principes suivants :

- Volonté de couvrir l'ensemble des stades de vie de l'entreprise
- Fusion des dispositifs Artisanat/Industrie/Services pour clarifier l'offre de financement régionale
- Simplification des procédures pour les aides de faible montant
- Valorisation des bonnes pratiques sociales et environnementales

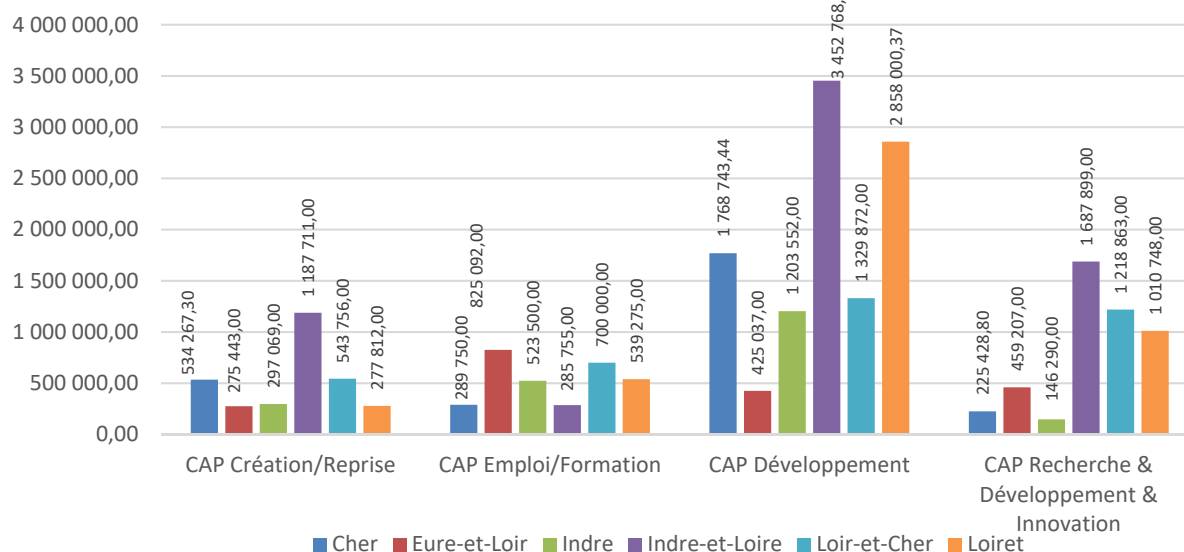
Il faut distinguer 4 grandes familles de Contrat d'Appui aux projets :

- Le **CAP Création/Reprise Centre-Val de Loire** qui soutient les projets de création et de transmission des entreprises en renforçant leur capacité financière,
- Le **CAP Emploi/Formation Centre-Val de Loire** qui a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire régional et répondre aux besoins d'investissement en formation des entreprises pour des projets de développement, de reprise ou d'implantation, en soutenant la création, le développement de l'emploi et des compétences,
- Le **CAP Développement Centre-Val de Loire**, qui permet d'accompagner les entreprises régionales dans leurs programmes d'investissements matériels et immobiliers, de développement à l'international ou de recours à un conseil externe
- Le **CAP R&D&I Centre-Val de Loire**, qui vient promouvoir les programmes de R&D et d'innovation dans les entreprises.

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Création/Reprise	3 116 058,30	86
CAP Développement	11 037 973,76	259
CAP Emploi/Formation	3 163 372,00	16
CAP Recherche & Développement & Innovation	4 748 435,80	29
CAP	22 065 839,86	390
Fonds Renaissance	6 746 340,00	420
TOTAL	28 812 179,86	810



Répartition financière par CAP et par département



CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE 2020

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) a modifié et clarifié les compétences en matière d'aides directes aux entreprises :

- le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises en région (article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales). Dans le cadre d'une convention passée avec la Région, les Communes et leurs groupements peuvent toutefois participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région. Le Conseil régional peut également déléguer l'octroi de tout ou partie des aides aux Communes et aux groupements de communes.
- les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seules compétentes pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles (article L.1511-3 du CGCT). La Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides, dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'EPCI à fiscalité propre. Les communes ou les EPCI à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides.

Suite au SRDEII, la Région Centre-Val de Loire a souhaité conventionner avec les 79 EPCI en région pour :

- déléguer l'octroi des subventions en faveur des commerces et de l'artisanat inférieures à 5 000 €,
- accepter, à titre exceptionnel, que les EPCI abondent les aides régionales,
- permettre à la Région d'abonder les aides à l'immobilier mises en place par les EPCI,
- autoriser la Région à intervenir sur la création d'hébergements touristiques.

Les premières conventions de partenariat économiques ont été validées en septembre 2017 et l'année 2020 a permis de couvrir la quasi-totalité des intercommunalités de la Région (76 EPCI sur 79).

Plus de la moitié des EPCI ont voté un règlement d'aides à l'immobilier et apportent des aides à l'immobilier d'entreprises. A noter que le département d'Indre-et-Loire et de l'Indre ont conventionné avec des EPCI de leur département pour mettre en place une délégation partielle des aides à l'immobilier.

Dans le cadre de la crise sanitaire, des conventions financières ont été signées avec les intercommunalités volontaires pour la mise en place du fonds renaissance (cf. le paragraphe sur le COVID page 34).

La carte illustre la structure territoriale de la région Centre-Val de Loire, avec une attention particulière sur la communauté de communes de la Région de Lezoux. Les zones sont colorées et étiquetées :

- Zone bleue (Nord-Ouest) :** CC Interco Normandie Sud Eure, CC du Pays Houdanais (C.C.P.H.).
- Zone verte (Centre) :** CA du Pays de Dreux, CC des Forêts du Perche, CC des Portes Eureliennes d'Ile de France, CA Chartres Métropole, CC entre Beauce et Perche, CC du Perche, CC du Bonnevalais, CC Coeur de Beauce, CC de la Plaine du Nord Loiret, CC du Pithiverais, CC des Quatre Vallées, CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne, CC de la Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.), CC Canaux et Forêts en Gâtinais, CC de la Beauce Loiretine, CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Grand Châteaudun, CC des Collines du Perche, CC du Perche et Haut Vendomois, CC des Terres du Val de Loire, CC Beauce Val de Loire, CC des Portes de Sologne, CC du Val de Sully, CC Giennolaises, CC Berry Loire Puisaye, CC de la Sologne des Etangs, CC Coeur de Sologne, CC de la Sologne des Rivières, CC du Saultre et Sologne, CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire, CC de la Sologne des Rivières, CC du Saultre et Sologne, CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire, CC de la Sologne des Rivières, CC du Saultre et Sologne, CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire.
- Zone orange (Sud-Est) :** CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne, CC de la Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.), CC Canaux et Forêts en Gâtinais, CC de la Beauce Loiretine, CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Pithiverais, CC des Quatre Vallées, CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne, CC de la Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.), CC Canaux et Forêts en Gâtinais, CC de la Beauce Loiretine, CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Pithiverais, CC des Quatre Vallées, CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne.
- Zone rouge (Sud-Ouest) :** CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne, CC de la Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.), CC Canaux et Forêts en Gâtinais, CC de la Beauce Loiretine, CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Pithiverais, CC des Quatre Vallées, CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne.

Des légendes et des encadrés explicatifs sont présents :

- Légende :** CC Interco Normandie Sud Eure, CC du Pays Houdanais (C.C.P.H.), CC des Forêts du Perche, CC des Portes Eureliennes d'Ile de France, CA Chartres Métropole, CC entre Beauce et Perche, CC du Perche, CC du Bonnevalais, CC Coeur de Beauce, CC de la Plaine du Nord Loiret, CC du Pithiverais, CC des Quatre Vallées, CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne, CC de la Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.), CC Canaux et Forêts en Gâtinais, CC de la Beauce Loiretine, CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Grand Châteaudun, CC des Collines du Perche, CC du Perche et Haut Vendomois, CC des Terres du Val de Loire, CC Beauce Val de Loire, CC des Portes de Sologne, CC du Val de Sully, CC Giennolaises, CC Berry Loire Puisaye, CC de la Sologne des Etangs, CC Coeur de Sologne, CC de la Sologne des Rivières, CC du Saultre et Sologne, CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire, CC de la Sologne des Rivières, CC du Saultre et Sologne, CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire.
- Encadré explicatif :** CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne, CC de la Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.), CC Canaux et Forêts en Gâtinais, CC de la Beauce Loiretine, CC de la Forêt, CC des Loges, CC du Pithiverais, CC des Quatre Vallées, CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le SRDEII, identifie le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme un axe de progrès pour la région Centre-Val de Loire.

Cette économie trouve des traductions concrètes et significatives dans le budget régional et mobilise à la fois des crédits du développement économique, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle...

CAP'ASSO

Le dispositif CAP'Asso est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI).

La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable.

En 2020, ce sont **297 projets aidés** qui ont généré **331 postes aidés** (dont 179 en renouvellement), pour un montant accordé de **8,244 M€**.

CAP'SOLIDAIRE

CAP'Solidaire est une aide destinée à renforcer les fonds propres des porteurs de projet créateurs de petites entreprises (personnes ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, n'ayant pas accès au crédit bancaire classique) et créant ainsi leur propre emploi.

La subvention est forfaitaire d'un montant de 1 000 €. L'aide ne peut être accordée plus d'une fois par porteur de projet.

Elle est destinée à financer intégralement ou partiellement les premiers achats afin de permettre à des personnes, rencontrant des difficultés économiques, de débiter leur projet activité.

En 2020, **37 CAP Solidaire** ont été accordés, pour un montant total de **37 000 €**.

CAP SCOP

Le CAP SCOP est destiné aux salariés - associés fondateurs pour les aider par un effet de levier à former le capital social de l'entreprise au moment de la constitution de la SCOP, que ce soit dans le cadre d'une reprise-transmission, d'une transformation ou d'une création ex-nihilo.

L'intervention de la Région Centre-Val de Loire est destinée à soutenir l'apport personnel des salariés associés au capital social des SCOP en cours de constitution.

En 2020, **6 CAP Scop** ont été accordés représentant **40 associés** pour un montant total de **99 500 €**.

ADIE CENTRE-VAL DE LOIRE

L'ADIE Centre-Val de Loire (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association loi 1901, implantée en Région Centre-Val de Loire depuis fin 1998, qui a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin.

L'ADIE couvre 19 régions avec 130 antennes et compte 118 salariés et plus de 1 300 bénévoles. Elle travaille en partenariat avec le Crédit Mutuel du Centre, les Caisses d'Epargne Centre-Val de Loire et Val de France Orléanais et le Crédit Agricole Centre Loire, ainsi que les réseaux locaux d'aides à la création d'entreprises et les réseaux locaux d'aides sociales.

L'ADIE Centre-Val de Loire intervient depuis 1998 en région Centre-Val de Loire, par le biais de 6 agences ADIE basées à Orléans (45), Saint Avertin (37), Dreux (28), Bourges (18), Châteauroux (36) et Blois (41) au service des créateurs d'entreprise réparties sur tout le territoire ainsi que 5 permanences à Luce (28), Châteaudun (28), Blois (41), Montargis (45) et Avoine (37). Elle s'appuie sur une équipe opérationnelle de 5 conseillers ADIE et 1 directeur territorial, 1 directrice territoriale adjointe, un Directeur de région ainsi que 10 bénévoles.

L'ADIE Centre-Val de Loire accueille des créateurs d'entreprises exclus du système bancaire, instruit les dossiers et les présente devant un comité de crédit. Elle assure également un suivi des bénéficiaires qui s'engagent à informer l'ADIE de l'évolution de leur activité.

L'intervention financière de l'ADIE a pour objet :

- d'octroyer aux porteurs de projet des prêts solidaires, des prêts d'honneur, des bourses de matériel, dans le cadre des interventions directes de l'ADIE,
- de mobiliser des financements complémentaires aux prêts solidaires, comme les primes Eden, des subventions spécifiques (Défi jeunes, Agefiph), des PCE.

L'ADIE s'adresse aux personnes :

- ayant des projets de création ou de développement d'une activité économique, leur permettant de créer leur propre emploi,
- n'ayant pas accès au crédit bancaire dans le cadre de leur projet,
- qui sont demandeur d'emploi, bénéficiaires du RSA ou dans une situation précaire.

Bilan 2020 :

En 2020, l'ADIE a accordé à **965 micro entrepreneurs en création ou en développement et 93 personnes ont obtenu un micro-crédit** pour l'emploi indépendant (MCEI).

Subvention accordée par la Région

- **40 000 €** sur une dépense subventionnable de 240 717,53 € TTC pour accompagner le programme d'actions 2020 de l'ADIE Centre-Val de Loire.

Enfin, dans le cadre du plan de relance lié à la crise sanitaire COVID 19, la Région, en partenariat avec l'ADIE, a doté un Fonds de prêt d'Honneur à destination des micro-entreprises à hauteur d'**1 000 000 €**.

FRANCE ACTIVE CENTRE-VAL DE LOIRE

L'Association France Active CVL (ex Centre Actif) a été créée sous l'impulsion de la Région et de l'Association France Active à laquelle elle adhère et dont elle partage les valeurs et la charte de fonctionnement.

France Active CVL assure la professionnalisation, la solvabilisation, et la consolidation des structures de l'économie sociale et solidaire en Région Centre-Val de Loire à travers, notamment, le pilotage et l'animation de plusieurs fonds de garantie et de dispositifs sous forme d'avance remboursable à taux nul ou de prêts participatifs.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 et en tant que financeur solidaire, France Active, propose deux temps forts de soutien aux entreprises :

- la mise en place des mesures financières d'urgence pour que les entrepreneurs puissent faire face aux urgences pendant la crise sanitaire.
- l'accompagnement à la reprise d'activité des entreprises, grâce à un accompagnement sur mesure et des financements adaptés.

Subvention accordée par la Région

En 2020, La Région a accordé à France Actif Centre-Val de Loire **190 000 €** pour le fonctionnement de la structure, sur un budget prévisionnel de 512 398 € HT.

• FINANCEMENT DES ENTREPRISES SOLIDAIRES (FINES)

La priorité est donnée à l'accompagnement technique et financier des initiatives, facteurs de cohésion sociale, qui nécessitent un soutien complémentaire pour le développement de leurs activités et la pérennisation de leurs emplois.

France Active CVL s'adresse par conséquent aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire qui s'engagent dans une démarche de consolidation de leur activité, en vue de favoriser leur autonomie financière et qui développent un modèle économique avec une volonté de créer ou de maintenir des emplois.

Parmi les secteurs d'activité très soutenus, on identifie alors :

- les associations employeuses qui essayent de développer un modèle plus économique,
- les SCOP,
- les structures de l'insertion par l'activité économique,
- les « Entreprises Adaptées », pour les personnes handicapées.

France Active CVL assure depuis sa création, l'animation et le pilotage d'une offre de garanties et de fonds propres élargie, qui permet de répondre à la fois aux petites associations, aux associations plus structurées, et aux entreprises solidaires sous forme commerciale.

92 structures de l'Economie sociale et solidaire ont été financées en 2020, permettant la création ou la consolidation de **1 224 emplois** sur le territoire de la Région-Centre Val de Loire.

• FINANCEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE)

• Financement des Très Petites Entreprises (TPE)

France Active CVL et France Active Indre contribuent également à la bancarisation, à des conditions de droit commun (en matière de taux, de durée, de prises de garanties), des créations et reprises de TPE par des publics en difficultés souhaitant créer leur emploi. Elles disposent pour cela d'une ligne régionale de garantie de prêts bancaires (FAG TPE) complémentaire à d'autres garanties notamment à celle de BPI (délégation directe aux banques) et de la SIAGI (orientée vers des projets plus importants).

145 créateurs d'entreprise ont bénéficié des garanties de France Active Garantie en 2020 soit la création ou consolidation de **211 emplois** sur le territoire de la Région-Centre Val de Loire

Soit au total un accompagnement de 237 entreprises avec la création et la consolidation de **1 435 emplois** sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire avec la mobilisation :

- **4,40 millions d'euros** de financement mobilisés
- **4,7 millions d'euros** de prêt garantis
- **1,1 million d'euros** de prêts participatifs solidaires
- **253 000 €** de primes notamment auprès des jeunes

La Région a été sollicitée en 2020 pour compléter en dotation les fonds d'intervention :

- **Garantie FAG TPE** à hauteur de **250 000 €**
- **Fonds de Confiance / Place de l'émergence LG** à hauteur de **200 000 €**

- **CONCOURS REGIONAL DEDIE AUX FEMMES CREATRICES D'ENTREPRISES**

Initié en 2015, en partenariat avec l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation, le concours régional entièrement dédiée aux femmes créatrices d'entreprise a été confié à France Active CVL. En effet, cela fait maintenant plusieurs années que France Active CVL agit, auprès des banques, pour rendre plus accessible, aux femmes, le crédit bancaire (notamment en mobilisant le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes FGIF), et soutient l'action de certaines associations qui travaillent à lever les freins que peuvent connaître encore les femmes qui souhaitent entreprendre.

L'édition 2019, a permis de mettre en valeur 12 parcours remarquables de femmes entrepreneures parmi une cinquantaine de candidatures issues de toute la région.

Pour l'édition 2020, les Prix décernés seront :

- **Un prix « Je me suis lancée »** : L'entreprise doit avoir moins de cinq ans au moment du dépôt de la candidature et l'entrepreneurE doit avoir bénéficié d'une garantie FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes).
- **Un prix « EntrepreneurE »** : L'entreprise doit avoir plus de deux ans au moment du dépôt de la candidature et être entrée dans une phase de développement ou pré-développement
- **Un prix « Entreprendre Autrement »** L'entreprise est une structure de l'ESS. Cette catégorie s'adresse également aux entreprises labélisées ou primées pour leur innovation sociale.
- **Un prix « Jeunes »** : L'entrepreneurE doit avoir moins de vingt-sept ans au moment du dépôt de la candidature. Cette catégorie accepte des projets en amorçage, portés au sein de couveuses (en création), coopératives d'activités (entrepreneurE salariée), d'incubateurs. Cette catégorie est aussi ouverte aux étudiantes entrepreneurEs.
- **Un prix « Agricole »** : L'entreprise est une structure de l'ESS œuvrant dans le domaine agricole.

En 2020, la Région a financé **10 000 €** pour l'organisation de ce concours.

Par ailleurs, la **Plateforme de Financement Participatif « efferve'sens »** destinée à favoriser la mobilisation de financement citoyens dans les projets de l'ESS a été lancé en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire. **75 000 € en investissement** et **80 000 € en fonctionnement** (dont 0.020M€ pour l'étude au préalable) ont été mobilisés par la collectivité régionale pour favoriser son lancement.

15 000 € ont également été accordés à France Active Centre-Val de Loire pour la création d'une **CIGALE régionale** dont la finalité sera de prendre des participations au capital dans des structures de l'ESS.

L'URSCOP

Depuis 2009, en favorisant l'implantation d'une antenne de l'Union régionale des entreprises coopératives - l'URSCOP, en région Centre-Val de Loire, la Région entend encourager la création de nouvelles coopératives sur le territoire régional et faire de ces structures une alternative reconnue pour la création, la transmission, la reprise et la pérennité des entreprises régionales.

L'URSCOP accompagne les créations de nouvelles coopératives dans plusieurs situations :

- la création ex nihilo,
- la transmission d'entreprise dans le cas d'un départ en retraite du dirigeant,

- la reprise à la barre du Tribunal d'une entreprise en difficulté pour laquelle un potentiel de relance peut être identifié,
- la transformation d'association.

Une coopérative nouvellement créée est accompagnée tout au long de sa vie par l'équipe de l'Union régionale, à ses côtés dans tous les moments charnières de son existence (développement, période de difficulté économique...) et est intégrée dans un réseau de rencontres et d'échanges avec l'ensemble des coopératives.

Subvention accordée par la Région

En 2020, La Région a accordé à l'URSCOP Centre-Val de Loire **59 103 €** pour son programme d'actions, sur un budget de 227 135,80 € TTC.

Bilan 2020 :

En 2020, **l'Union régionale des Scop et Scic a rencontré et sensibilisé 532 personnes au cours de 39 rencontres** intervenant dans le champ de la création / reprise / transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire de la région Centre-Val de Loire.

- Nombre de projets étudiés : 46 en 2020 dont 14 dossiers en création-reprise-transmission (9 SCOP et 5 SCIC)
- La création de 133 emplois sur la région (123 en SCOP et 10 en SCIC)

Conformément à ses engagements, l'Union régionale des SCOP et SCIC a également poursuivi, sur la région Centre-Val de Loire, le déploiement du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises à fort impact social ALTER'INCUB.

Première mesure opérationnelle de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, adoptée en session plénière le 28 juin 2018, l'incubateur régional d'Innovation sociale ALTER'INCUB Centre-Val de Loire accompagne des porteurs de projets dans la concrétisation de leurs entreprises sociales et solidaires.

Concept développé par l'URSCOP, et éprouvé dans cinq autres régions, l'incubateur régional ALTER'INCUB est actif dans notre région depuis octobre 2019.

ALTER'INCUB intervient dès le stade de l'idée, déjà maturée, pour accompagner les projets porteurs d'innovation sociale et à fort potentiel, à se formaliser et à se consolider. Ainsi l'incubateur est un dispositif d'appui à :

- L'émergence de projets, développement d'activités nouvelles,
- La qualification des réponses à des besoins sociaux non ou mal couverts,
- La dynamisation de la démarche entrepreneuriale collective,
- La sensibilisation aux statuts d'économie sociale et solidaire,

dont l'objectif est la création d'entreprises socialement innovantes et des emplois induits en Région Centre-Val de Loire.

Subvention accordée par la Région

En 2020, La Région a accordé à l'URSCOP **176 500 €** pour l'incubateur ALTER'INCUB, sur un budget de 288 270,40 € TTC.

Bilan 2020 :

2020 est l'année de l'accompagnement des 1^{ers} incubés issus de l'appel à projet qui avait été lancé fin 2019 : Premiers bilans, développement de l'activité pour la moitié d'entre eux et premiers emplis, mais également des projets encore en cours d'expérimentation et pour certains des projets en stand-by compte-tenu du contexte particulier de l'année 2020.

Pour rappel 20 projets avaient été sélectionnés, sur des thématiques très diverses (culture, économie circulaire, service à la personne, service aux professionnels, handicap, mobilité, commerce...) et constituaient la 1^{ère} et 2^{ème} cohortes de projets accompagnés par l'incubateur sur une période maximale de 15 mois.

En 2020 **2 appels à projets** ont été lancés : **28 dossiers** ont été **reçus** et **16 dossiers** ont été **sélectionnés**. Ils composent la 3^{ème} et 4^{ème} cohortes.

TOURISME

LES AIDES AUX HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

La Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs fixe un double objectif d'augmentation et d'amélioration qualitative du parc régional, afin de proposer une offre « tout public/tout budget », en lien avec les besoins et les atouts des territoires.

Le Contrat d'Appui aux Projets – **CAP « Hébergement Touristique pour Tous »** permet le financement de projets de création, de modernisation ou d'adaptation d'hébergements touristiques marchands : chambres d'hôtes, meublés, hôtellerie, hôtellerie de plein air, établissements du secteur du tourisme social et solidaire, hébergements spécialisés dans l'accueil de randonneurs.

Ce dispositif a été modifié en 2020, pour :

- Poursuivre le processus de simplification des aides régionales et encourager la prise en compte des impacts environnementaux,
- Soutenir l'adaptation de l'offre aux attentes des clientèles et aux changements induits sur le marché touristique par la crise sanitaire,
- Prendre en compte la fin des cofinancements européens au titre du programme 2014-2020 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Ces modalités d'intervention permettent de proposer, en fonction du type d'établissement concerné et/ou de l'envergure des projets, trois types de soutien :

- Une **aide simplifiée**, destinée à la création d'hébergements de petite capacité (calculée sur la base du nombre de chambres créées et conditionnée par le suivi d'une formation ou d'un accompagnement préalable pour les hébergeurs non professionnels) ou d'hébergements adaptés aux randonneurs,
- Une **aide au conseil**, pour le financement d'études préalables à la réalisation de travaux, d'aide à la conception de stratégies de développement, ou de préparation d'actions d'amélioration énergétique et/ou thermique sur les bâtiments,
- Une **aide bonifiée**, destinée aux projets de création et de modernisation de structures de plus grande ampleur, qui permet de faire varier le soutien régional selon des critères qualitatifs.

A ces évolutions, s'ajoute le renforcement des critères visant à réduire l'impact carbone des bâtiments, avec la création d'un référentiel pour l'efficacité énergétique et thermique des matériaux et des équipements utilisés, ainsi qu'un système de bonification pour encourager les hébergements à intégrer des démarches d'éco-labellisation.

L'année 2020 a été marquée par un rééquilibrage des financements régionaux entre les différents types d'hébergements en faveur de l'hôtellerie. Ce rééquilibrage a été constaté en termes de nombre de projets et de financements octroyés.

Le dispositif Cap Hébergement a permis la **création de 20 équivalents temps plein** en 2020.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu pour conséquence une baisse de l'investissement dans le secteur touristique et donc une diminution des demandes au titre du dispositif Cap Hébergement Touristique.

LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le CAP Développement du Tourisme et des Loisirs créé en 2017, qui est venu se substituer au CAP innovation Touristique », soutient les projets en lien avec les différentes filières prioritaires et a fusionné les aides à la batellerie.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des opérateurs touristiques (associations, entreprises, collectivités publiques...) et permet le financement de dépenses d'ingénierie et d'investissement.

En 2020, **12 projets** ont été financés pour un montant total de **342 509 €**.

Ils se concentrent majoritairement en faveur des activités de tourisme dans la nature et des sites de visite.

Ils ont permis la création de **8 nouvelles offres touristiques** régionales, et ont contribué à la **création de 5,5 emplois et la pérennisation de 3 emplois**.

Le nombre de projets financés est en baisse par rapport à 2019 (23 projets), eu égard à l'arrêt total de l'activité touristique lors du 1^{er} confinement.

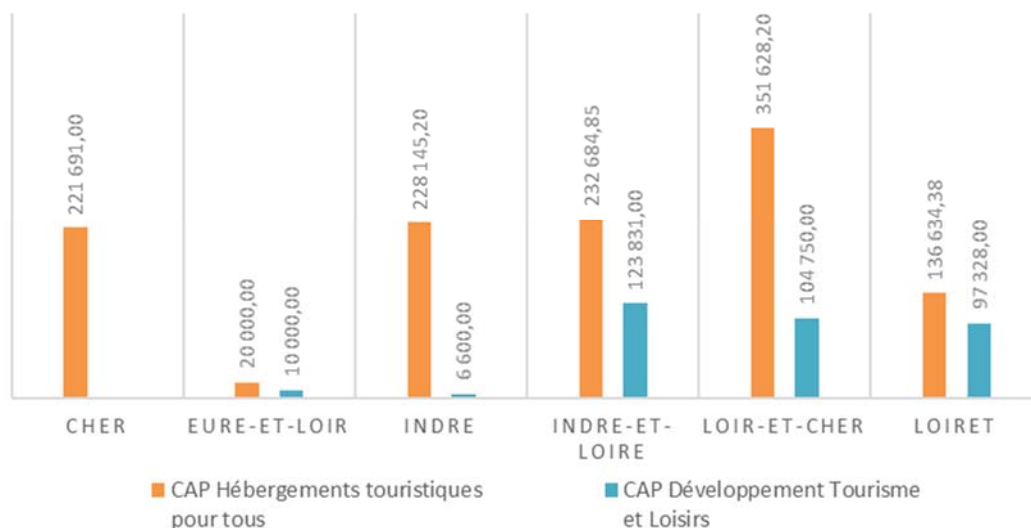
Pour autant, les moyens financiers mobilisés par la Région restent sensiblement à niveau constant.

En effet, les projets retenus en 2020 présentaient dans l'ensemble une assiette subventionnable plus élevée que pour les années précédentes.

Aussi, le **montant moyen de l'aide régionale par projet est de l'ordre de 28 540 €**, nettement plus élevé que pour les années antérieures.

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES POUR TOUS	1 190 783,63	32
<i>Hébergements labellisés (meublés et chambres d'hôtes)</i>	<i>185 993,47</i>	<i>14</i>
<i>Hôtellerie de plein air</i>	<i>22 676,00</i>	<i>2</i>
<i>Hôtellerie</i>	<i>782 114,16</i>	<i>15</i>
<i>Tourisme social et solidaire</i>	<i>200 000,00</i>	<i>1</i>
CAP DEVELOPPEMENT TOURISME ET LOISIRS	342 509,00	12
TOTAL	1 533 292,63	44

REPARTITION FINANCIERE 2020



AGRICULTURE

Les responsabilités des Régions en matière de politiques agricoles et de développement rural ont été renforcées par les différentes lois de décentralisation. Les Régions sont compétentes en matière d'action économique, d'aménagement du territoire et comme autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural. La Région a saisi l'opportunité de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République ou loi NOTRe pour inclure pleinement l'agriculture et la forêt dans le SRDEII qui a précisé les orientations en matière de soutien à l'agriculture régionale.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle stratégie régionale agricole a été révisée en session plénière du 29 juin 2017 (DAP 17.02.05), à partir des axes d'évolution adoptés dans le SRDEII du 15 décembre 2016.

Afin de mettre en œuvre cette politique agricole régionale, 15 CAP Filières ont été approuvés depuis février 2007 :

- | | |
|---|--|
| - CAP Bovin Viande (16 février 2007 – 07.02.31, 10 juin 2011 – 12.03.31.65, 08 juillet 2016 – 16.06.31.42 – 20 novembre 2020 – 20.09.31.24) | - CAP Légumes (10 octobre 2008 – 08.09.59, 17 octobre 2014 – 14.09.31.56, 05 avril 2019 – 19-04-31-03), |
| - CAP Arboriculture (11 mai 2007 – 07.05.48, 09 décembre 2011 – 11.11.31.46, 21 octobre 2016 – 16.08.31.75) | - CAP Bovin Lait (16 octobre 2009 – 09.09.57, 07 novembre 2014 – 14.10.31.33, 8 février 2019 – 19-02-31-05), |
| - CAP Equin (11 mai 2007 – 07.05.47, 15 mars 2013 – 13.03.31.69, 25 novembre 2016 – 16.09.31.58), | - CAP Horticulture Pépinière (10 octobre 2008 – 08.09.58, 15 février 2013 – 13.02.31.53, 16 février 2018 – 18.02.31.11), |
| - CAP Viandes Blanches (25 janvier 2008 – 08.01.48, 07 décembre 2012 – 12.11.31.63, 07 avril 2017 – 17.04.31.18), | - CAP Viticulture (17 avril 2009 – 09.04.50, 11 avril 2014 – 14.04.31.50, 17 octobre 2018 – 18.09.31.06), |
| - CAP Ovin (29 février 2008 – 08.02.43, 16 novembre 2012 – 12.10.31.87, 07 avril 2017 – 17.04.31.15), | - CAP Apiculture (14 novembre 2008 – 08.10.46, 17 mai 2013 – 13.05.31.32, 16 mars 2018 – 18.03.31.54), |
| - CAP Caprin (13 juin 2008 – 08.06.31, 18 janvier 2013 – 13.01.31.69, 07 avril 2017 – 17.04.31.16), | - CAP Semences (4 novembre 2010 – 10.09.41, 19 juin 2015 – 15.06.31.57), |
| - CAP Forêt Bois (10 octobre 2008 – 08.09.60, 13 avril 2012 – 12.04.31.71, 16 avril 2015 – 15.04.31.40, 03 mai 2019 – 19-06-31-19), | - CAP Grandes Cultures (9 décembre 2011 – 11.11.31.48, 10 mars 2017 – 17.03.31.02), |
| | - CAP Pisciculture (5 juillet 2019, 19.07.31.10). |

Cette liste de CAP pourrait être complétée par un CAP filières venaison dont les travaux de préfiguration ont été lancés. Ce dispositif s'articule avec notre soutien aux filières locales (règlement adopté le 16 novembre 2018 – 18.10.31.17 et modifié le 15 novembre 2019 – 19-10-31-18) qui relève également de notre politique agricole, depuis 2018.

Depuis 2015, une partie de nos aides aux investissements présentes dans les CAP sont cofinancés par le FEADER. Elles sont alors instruites par les services guichets uniques des directions départementales des territoires.

Pour les projets dont l'investissement est inférieur ou égal à 10 000 €, ceux-ci sont aidés selon les taux et les critères d'intervention définis dans les CAP filières. La base réglementaire utilisée est celle du régime d'aide notifié par le Ministère en charge de l'agriculture auprès de l'Union Européenne.

Les projets strictement supérieurs à 10 000 € sont instruits par les DDT et présentés à l'appel à projets du FEADER. S'ils sont retenus à l'issue de l'appel à projets, ils sont cofinancés par la Région et le FEADER, en utilisant comme base réglementaire le programme de développement rural selon les taux et les critères du programme de développement rural.

Les projets co-financés par le FEADER respectent tous les critères et taux d'intervention du programme de développement rural. S'ils ne sont pas retenus dans l'appel à projets, les projets sont financés sur les crédits seuls de la Région, en utilisant les taux et les critères des CAP filières et en utilisant comme base réglementaire le régime d'aide notifié.

Les sous-mesures sont gérées :

- en « paiement associé » (paiements des crédits Région et FEADER assurés par l'ASP – Agence de Services et de Paiement) pour les sous mesures :
 - o 4.1 PCAE - plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.
 - o 5.1 - anticipation des risques.
 - o 8.6 – mécanisation des entreprises de travaux forestiers ETF (instruction DRAAF – Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).
 - o 6.4 scieries (instruction DRAAF – Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

ou pour d'autres programmes transversaux en

- « paiement dissocié » (paiements des crédits Région assurés en interne par la collectivité, crédits FEADER versés par l'ASP), pour les sous mesures :
 - o 1.2 Encourager l'émergence et le transfert des réseaux d'acquisition de référence (instruction DRAAF).
 - o 16.1 Encourager l'émergence et le développement de groupes opérationnels – PEI (partenariat européen pour l'innovation) : appel à manifestation d'intérêt et appel à projets (instruction Région).
 - o 4.2 – Développer la transformation et/ou la commercialisation des produits agricoles dans les exploitations agricoles (instruction DRAAF).

2020 (mesures en paiement associé)	Nombre bénéficiaires	Crédits Région politique agriculture programmés en Commissions permanentes 2019
INVESTISSEMENTS PCAE 4.1 CAP Filières	62	681 263,84 €
INVESTISSEMENTS PCAE 4.1 CUMA	20	316 344,54 €
INVESTISSEMENTS Anticipation des risques 5.1	14	472 962,40 €
Scieries 6.4	3	134 993,44 €
ETF (Etablissements travaux forestiers) 8.6	10	402 513,00 €
SOUS TOTAL AGREF	109	2 008 077,22 €

2020 (mesures en paiement dissocié)	Nombre bénéficiaires	Crédits Région politique agriculture programmés en Commissions permanentes 2019
1.2 transfert Encourager l'émergence et le transfert des réseaux d'acquisition de référence	5	30 973,03 €
16.1 encourager l'émergence et le développement de groupes opérationnels – PEI (partenariat européen pour l'innovation) : appel à manifestation d'intérêt (AMI) et appel à projets (AAP) (instruction Région)		
AMI PEI	0	0 €
AAP PEI	1	126 017,09 €
SOUS TOTAL AGREF	6	156 990,12 €

Les crédits pour les projets en paiement dissocié sont inclus dans les tableaux joints en annexes.

Les CAP'filières sont complétés par des politiques agricoles transversales sur les priorités de la Région : l'installation-transmission, l'agriculture biologique, l'accompagnement individuel des agriculteurs, l'élevage et l'innovation. Ainsi, les dispositifs suivants ont été approuvés :

- CAP Installation (17 mai 2013 - 13.05.31.35).
- CAP Conversion Bio (4 décembre 2009 - 09.11.45 actualisé en CPR du 18 janvier 2019 - 19.01.31.05),
- Appel à projets Innovation (18 janvier 2019 -19.01.31.08),
- Appel à projets Accompagnement des entreprises agricoles (18 janvier 2019 – 19.01.31.10)
- Accompagnement des éleveurs au travers du programme annuel de GDS Centre (1 111 000 €).

En 2020, ce sont **10 238 234,80 €** (crédits Région seuls hors appels à projets FEADER) qui ont été consacrés à l'agriculture, notamment au titre des CAP et des Contrats territoriaux.

Les **CAP** ont permis de soutenir **233 projets** pour **2 631 909,08 €** (crédits Région seuls hors appels à projets FEADER). En complément de ces interventions directes, les agriculteurs ont été aidés, à travers **la politique territoriale** (Contrat de pays et contrat d'agglomération 3^{ème} génération et CRST) pour **2 556 500 €** en 2020 (185 dossiers).

Depuis 2018, les projets d'investissement productif des CUMA ne sont plus accompagnés dans le cadre des CRST. Ils sont financés sur le budget de la politique agricole. Une enveloppe spécifique leur a été attribuée : **316 344,54 €** pour **20 projets** aidés. Celle-ci a été doublée par des crédits FEADER dans le cadre de la sous-mesure PCAE. Par ailleurs, **6 dossiers** de CUMA ont été financés pour l'achat de **68 tours** antigel à hauteur de **442 277,50 €** dans le cadre de la mesure anticipation des risques.

Les filières locales sont intégrées depuis 2018 dans la politique agricole du Conseil régional, en articulation avec les CAP filières. Au titre de 2020, **10 filières** (dont trois en cours de définition) ont été soutenues pour un montant d'aide total de **86 502,30 €**.

Par ailleurs, le soutien au développement de l'agriculture biologique s'est poursuivi **622 003 €** sur le seul programme spécifique. Tous les autres programmes d'aides, CAP'filières –volets investissement, volet expérimentation...- concernent également l'Agriculture Biologique mais dans des programmes communs à toutes les exploitations agricoles, conventionnelles ou AB.

De plus, la Région finance également les Groupements d'Agriculteurs Bio (GAB) via les programmes CAP'Asso et des opérations de soutien aux investissements pour la vente directe de produits à travers les Contrats Régionaux de solidarité territoriale.

Enfin, en 2020, une enveloppe de **300 000 €** a été mise en place pour permettre aux agriculteurs engagés en bio de continuer de bénéficier de la mesure de maintien en agriculture biologique du FEADER, malgré le désengagement financier de l'Etat.

L'installation et l'emploi font l'objet de politiques spécifiques au travers de deux appels à projets :

- Installation transmission, mené depuis 2015 avec l'Etat
- Accompagnement des entreprises agricoles qui comporte trois volets : ressources humaines (accès au conseil et au remplacement), accompagnement des structures en situation de fragilité, accompagnement stratégique sur 4 axes (multiperformance des exploitations, gestion des ressources humaines, stratégie de l'entreprise, compétitivité de l'entreprise).

Au total, en 2020, **807 647 €** ont été consacrés à l'installation et l'emploi pour 18 prestataires.

En 2019, la Région a mis en place un plan d'aides exceptionnelles à destination des éleveurs victimes de la sécheresse de 2018. Ce plan était composé de trois volets :

- Une prise en charge des audits de diagnostic des systèmes fourragers,
- Une aide à la réalisation de bâtiments de stockage de fourrage,
- Une aide directe à la trésorerie de 500 € par élevage. L'ensemble de cette aide a été versée en 2019.

Un nouveau programme d'aides exceptionnelles a été décidé en 2020 au titre de la sécheresse de 2019. Celui-ci s'est concentré sur la prise en charge des diagnostics de systèmes fourragers, de poursuivre l'aide à la réalisation de bâtiments de stockage de fourrage et d'aider à l'achat de semences.

2020 a permis de solder les derniers dossiers du plan sécheresse 2018 voté en 2019 et une première partie de ceux du plan sécheresse 2019 voté en 2020 :

- Prise en charge des audits de diagnostic des systèmes fourragers (59 413,50 € - 81 diagnostics au titre du plan sécheresse 2019 et 11 825 € - 43 diagnostics pour le plan sécheresse 2020).

- Aide à la réalisation de bâtiments de stockage de fourrage (222 419 € - 10 bâtiments).
- Aide à l'achat de semences (60 825 € - 97 exploitations)

Nous avons également commencé à octroyer l'aide décidée en 2019 pour les exploitations exclues du zonage ZDS (Zones défavorisées Simples) et perdant de ce fait l'aide réservée aux élevages dans ces zones, l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel). Notre soutien a concerné **128 agriculteurs** pour un montant d'aide de **89 600 €**.

L'innovation en agriculture est encouragée au travers d'un appel à projets qui privilégie le développement de l'agro-écologie. L'appel à projets met en avant trois axes :

- La transition agro-écologique et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les pratiques agricoles,
- La diversification des systèmes et/ou des activités dans les stratégies d'exploitation,
- Le numérique au service du développement de l'agriculture.

Les 3 structures sélectionnées en 2019 sur des projets pluri-annuels (ARDEAR, Réseau des chambres d'agriculture, et FRCUMA,) ont continué à être financées à ce titre en 2020 (**377 544 €**). Un nouvel appel à projets sera lancé en 2021 afin de sélectionner de nouveaux projets.

Depuis 2016, La Région, en tant qu'autorité de gestion du FEADER et comme financeur national, soutient également les démarches nouvelles dans le cadre du Programme Européen pour l'Innovation (PEI). En 2020, un dossier a été retenu au titre de l'appel à projets 2019 pour une aide régionale de **126 017,19 €**.

Dans le domaine de l'expérimentation et du transfert, les stations expérimentales de la région sont soutenues et des programmes transversaux sont également déployés.

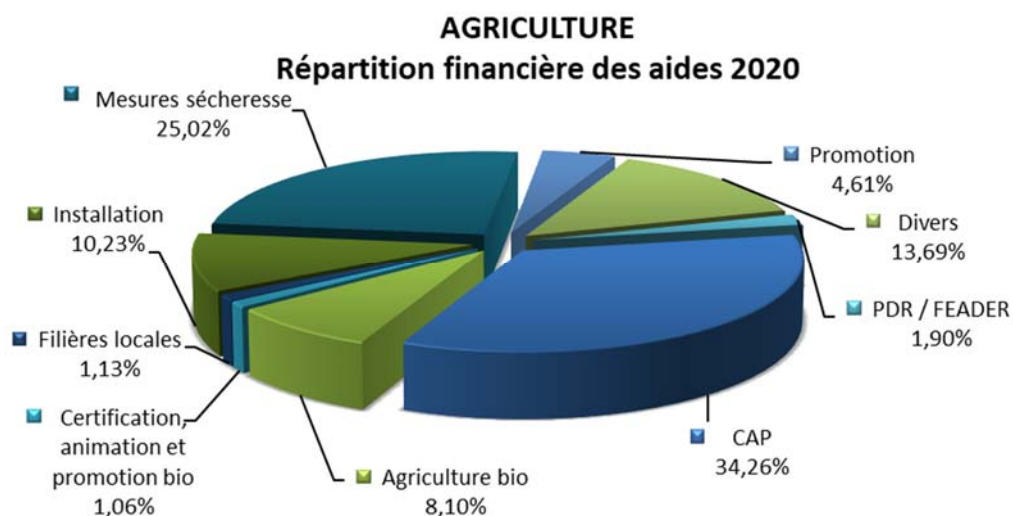
La stratégie en faveur de l'alimentation, adoptée lors de la session du Conseil régional du 21 décembre 2017, comprend trois cadres d'intervention et une charte régionale des événements de sensibilisation :

- Cadre d'intervention régional pour une structuration d'un appui régional visant à accompagner les acteurs de l'alimentation dans la mise en place de systèmes territorialisés (16 mars 2018 -18.03.31.13).
- Cadre d'intervention régional pour les opérations de promotion des territoires et de la gastronomie des territoires régionaux (16 mars 2018 – 18.03.31.13).
- Cadre d'intervention régional 2018 pour les actions de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable (13 avril 2018 – 18.04.31.21).
- Charte régionale des événements de sensibilisation à l'alimentation durable par les acteurs des initiatives citoyennes (18 mai 2018).

Une enveloppe totale de **896 795 €** (uniquement sur le programme alimentation volet agriculture) a été affectée à cette politique et **26 projets** ont été aidés.

Dans le cadre du Plan de relance régional, la Région a lancé dès 2020 les premières actions. Elle accompagne le programme « Bas-carbone » en élevage pour un montant de **250 000 €**. Nous avons également mis en place une aide COVID pour les centres équestres de **100 000 €**, complétée par le Plan de relance régional à hauteur de **49 000 €**.

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
Apiculture	57 929,22	6
Arboriculture	74 370,03	8
Bovin lait	110 699,05	41
Bovin viande	107 326,50	30
Caprin	34 113,73	15
Equin	64 136,25	9
Forêt bois	301 684,96	6
Grandes Cultures	514 272,90	37
Horticulture	254 313,50	4
Légumes	277 115,40	11
Ovin	431 505,54	20
Semences	94 488,80	7
Viticulture	309 953,20	39
CAP	2 631 909,08	233
Agriculture bio	622 003,00	1
Certification, animation et promotion I	81 630,00	232
Filières locales	86 502,30	15
Installation	785 962,38	18
Mesures sécheresse	1 921 615,90	89
Promotion	354 404,00	7
Divers	1 051 524,83	33
PDR / FEADER	146 183,31	5
TOTAL	7 681 734,80	633



FONDS EUROPEENS

En 2020, les entreprises ont reçu **5 515 626,59 €** au titre des fonds européens.

Domaines	Montant		Nombre de bénéficiaires
	FEDER	FEADER	
Investissement matériel	4 636 047,48	733 395,80	20
Agriculture		146 183,31	5
	4 636 047,48	879 579,11	25
	5 515 626,59		

15 dossiers FEDER n'ont pas fait l'objet de contrepartie Région

CLUSTERS ET POLES DE COMPETITIVITE

1 / LES CLUSTERS

Les clusters sont des réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent sur une même filière. Dans une économie mondialisée, les clusters permettent, en fédérant les énergies, de conquérir des marchés qui n'auraient pas été accessibles par des entreprises seules. Par raccourci, on désigne également par cluster la structure en charge du fonctionnement du réseau.

En bref, le cluster regroupe :

- des PME en réseau
- une activité dominante
- un territoire de proximité
- des coopérations
- des liens avec le territoire

Depuis le début des années 2000 où la Région ne comptait aucun groupement, notre territoire a connu un développement important de ces structures. L'essor des réseaux est aujourd'hui un véritable enjeu partagé, une priorité réaffirmée dans le SRDEII, adopté en décembre 2016. La mise en œuvre de la loi NOTRe a eu pour conséquence une augmentation des montants de subventions attribuées à certains clusters qui bénéficiaient jusqu'alors de soutiens financiers des départements.

8 clusters, totalisant plus de 500 adhérents, ont été accompagnés financièrement par la Région, en 2020, pour un montant engagé de **688 000 €**.

CLUSTER	Secteur	Montant attribué
SHOP EXPERT VALLEY	Agencement de magasins	60 000 €
NEKOE	Innovation par les Services	70 000 €
POLEPHARMA	Industrie pharmaceutique	213 000 €
AEROCENTRE	Industrie aéronautique	130 000 €
NOVECO	Performance énergétique et domotique dans le bâtiment	50 000 €
LES CHAMPS DU POSSIBLE	Agriculture du futur	40 000 €
AGREENTECH VALLEY	Vallée Numérique du Végétal	25 000 €
DREAM EAU & MILIEUX	Eau & environnement	100 000 €
TOTAL		688 000 €

2 / LES POLES DE COMPETITIVITE

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation, sur une spécialisation thématique bien identifiée, pour développer des synergies et des coopérations. Les pouvoirs publics nationaux et les collectivités locales ainsi que d'autres partenaires peuvent y être associés. L'enjeu est de s'appuyer sur des projets collaboratifs et innovants pour aider les entreprises impliquées à conforter leur position en France et à l'International.

Les pôles ont pour objectif de :

- développer la compétitivité de l'économie en accroissant l'effort d'innovation,
- conforter sur des territoires des activités, souvent industrielles, à fort contenu technologique,
- accroître l'attractivité du pays par une visibilité internationale renforcée,
- favoriser la croissance et l'emploi.

Seule ou en liaison avec d'autres Régions, la Région Centre-Val de Loire participe au fonctionnement des **6 pôles de compétitivité**.

En 2020, trois pôles ont leur siège sur notre territoire : COSMETIC VALLEY, S2E2 et ELASTOPOLE. La Région soutient également les programmes d'actions du pôle de compétitivité FRANCE WATER TEAM, dont l'un des membres fondateurs (DREAM) déploie l'action du pôle en région, de VEGEPOLYS VALLEY qui a une antenne à Orléans ainsi qu'un programme d'actions spécifique à la région et d'ATLANPOLE BIOTHERAPIES dont certaines actions ont des retombées locales. L'accompagnement porte à la fois sur le fonctionnement de la structure et sur le financement de projets collaboratifs.

La Région a financé directement **5** de ces 6 **pôles de compétitivité** à hauteur de **720 000 €**.

En outre, 2020 a été l'année de la mise en œuvre de la régionalisation complète de la gouvernance et du financement de la politique des pôles de compétitivité souhaitée par l'Etat. Ainsi, **l'Etat a transféré à la Région Centre-Val de Loire 365 948 € de crédits de fonctionnement** pour financer les 6 pôles de compétitivité, qu'elle soutient.

Pôle de compétitivité	Secteur	Montant attribué en 2020	
		Crédits Région	Crédits transférés par l'Etat
COSMETIC VALLEY	Sciences de la Beauté et du Bien Etre	300 000 €	67 935 €
S2E2	Sciences et Système de l'énergie électrique	180 000 €	68 137 €
ELASTOPOLE	Caoutchouc et polymères	140 000 €	59 899 €
France Water Team	Ressources en eaux associées aux milieux		96 574 €
FRANCE WATER TEAM	Végétal spécialisé	60 000 €	20 190 €
ATLANPOLE BIOTHERAPIES	Biotechnologies, biomédicaments	40 000 €	53 213 €
		720 000 €	365 948 €

ACCELERATEUR REGIONAL

L'ACCELERATEUR REGIONAL PME CENTRE-VAL DE LOIRE

Considérant le fait que l'accompagnement des PME est une des priorités du SRDEII, la Région Centre-Val de Loire et Bpifrance se sont rapprochés début 2018 pour la mise en place d'un accélérateur régional de PME à fort potentiel de croissance sur notre territoire. L'objectif principal du programme Accélérateur PME régional est d'aider les PME dynamiques à structurer une croissance durable et à devenir des Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

37 PME en croissance de tous secteurs d'activités, présentes sur l'ensemble du territoire régional se sont lancées dans la démarche. La 1^{ère} promotion de 17 dirigeants a démarré en mai 2018 et s'est terminée en février 2020. La 2^{ème} promotion de 20 dirigeants a démarré en 2019 et se terminera en mai 2021. La Région Centre-Val de Loire a accordé (CPR 16 février 2018) une subvention de 1 068 000 €, sur une dépense subventionnable de 2 972 000 € TTC, à BPIFrance pour l'organisation de cette opération.

Au vu du succès rencontré par les deux premières promotions, il a été décidé d'en **organiser une 3^{ème} de 15 dirigeants**. Ainsi, la Commission permanente de septembre 2020 a attribué une subvention de **392 400 €**, sur une dépense subventionnable de 1 143 000 € TTC, à BPIFrance pour sa mise en œuvre.

L'ACCELERATEUR D'ORLEANS VAL DE LOIRE TECHNOPOLE DEVELOPPEMENT AVEC DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

Devant le succès rencontré par les trois premières sessions, la Région a soutenu la session 2020-2021 du programme d'accélération d'Orléans Val de Loire Technopole Développement « SAXO 45 ».

Le programme intensif et personnalisé s'adresse de nouveau à **8 jeunes entreprises innovantes** maximum, de moins de cinq ans d'existence, à fort potentiel de développement, immatriculées sur le territoire du Loiret, dont les dirigeants souhaitent être accompagnés et ouverts aux échanges avec d'autres dirigeants. Les huit entreprises vont alterner entre des formations collectives et des sessions individuelles.

La Région a accordé en 2020 une subvention de **30 000 €** pour la mise en oeuvre de cette opération.

TRANSITION NUMERIQUE

La digitalisation représente une opportunité de croissance et un levier de performance, de profitabilité et de compétitivité pour les TPE/PME. Véritable enjeu pour les PME et l'économie de la Région Centre-Val de Loire, le numérique est aujourd'hui présent dans tous les secteurs d'activité et nécessite très souvent une action systémique.

Ce caractère incontournable s'est d'ailleurs traduit par sa prise en compte dans le SRDEII, stratégie qui a été complétée en juin 2017 par la Stratégie Régionale de développement des Usages et des Services du Numérique.

La Région a soutenu le programme numérique pour les TPE et PME de la région Centre-Val de Loire afin d'accompagner les entreprises tout au long de leur processus de transformation numérique jusqu'à ce qu'elles atteignent leur maturité digitale. Ce programme est mis en oeuvre par les CCI et CMA.

Pour l'année 2020, la Région a soutenu la CCI dans cette démarche à hauteur de **145 688 €**.

Cela s'est traduit par l'organisation de **50 ateliers de sensibilisation et 136 diagnostics numériques réalisés**.

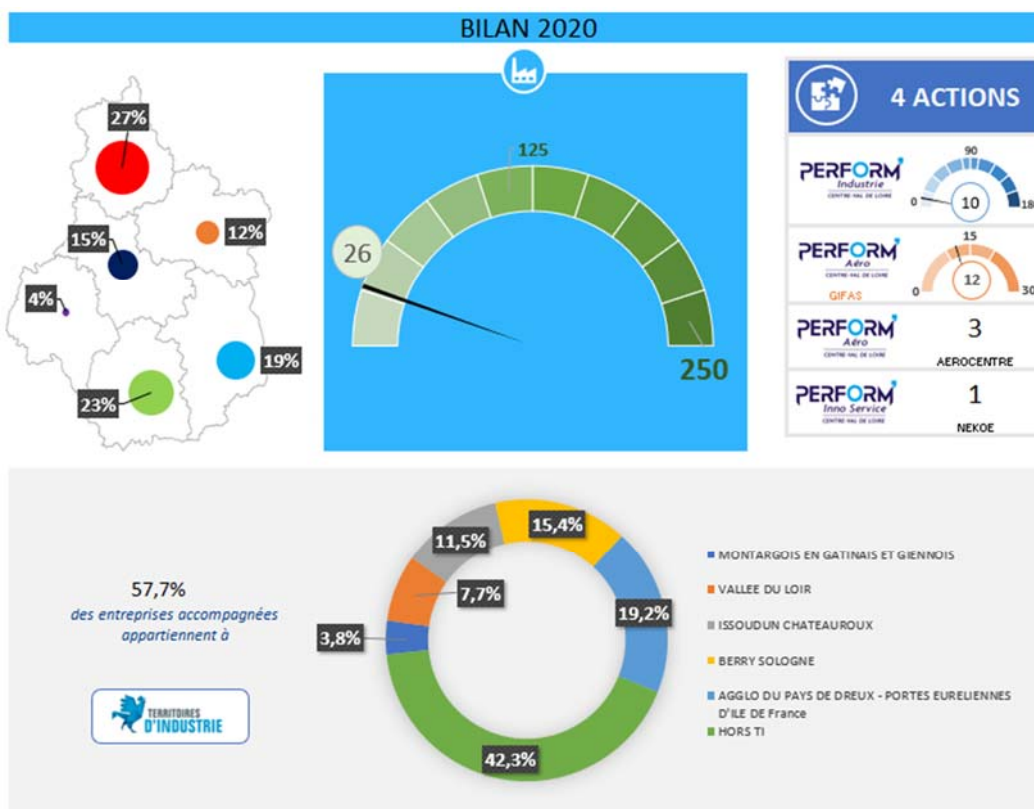
371 000 € ont été mobilisés via le dispositif d'aide régionale, CAP Développement volet commercial et numérique, au bénéfice de **33 PME** afin de les accompagner au cofinancement de leur projet de transition numérique.

Dans le cadre de la French Tech Loire Valley, a voté le soutien à **4 événements numériques** (3 SWE thématiques, 1 SWE généraliste labellisé « Human Tech Days ») pour un montant de **6 000 €**.

INDUSTRIE DU FUTUR

La Région s'appuie sur son réseau de partenaires (dont les CCI et le CETIM) pour accompagner les PME dans une démarche industrie du futur à travers des actions de sensibilisation, leur accompagnement à la définition d'un plan de transformation et de modernisation, à sa mise en oeuvre, et dans le cofinancement des investissements qui en découlent.





26 accompagnements d'entreprises en 2020 équivalent à un budget de **656 000 €**.

ENVIRONNEMENT

En application du contrat de plan Etat-Région (CPER) pour 2015-2020, l'Etat, l'ADEME et la Région ont engagé une nouvelle contractualisation leur permettant de poursuivre et d'amplifier leurs actions conjointes pour lutter contre le réchauffement climatique : actions en matière d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de protection de la qualité de l'air, de soutien aux dynamiques de territoires démonstrateurs, d'éco-mobilité et d'économie circulaire. Le budget prévu pour la période 2015-2020 est de 41,88 M €, dont 20,94 M€ pour la Région et 20,94 M€ pour l'ADEME.

Le budget pour l'année 2020 est de **6 980 000 €**, avec une intervention à parité entre l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, à hauteur de **3 490 000 €**.

5 thèmes d'intervention sont proposés :

- **Thème 1** : efficacité énergétique et rénovation des bâtiments : aides aux études d'aide à la décision énergétiques, à l'investissement dans la rénovation de bâtiments très performants énergétiquement,
- **Thème 2** : éco mobilité et qualité de l'air : aides aux actions en faveur de la mobilité durable, soutien à l'association Lig'Air...
- **Thème 3** : énergies renouvelables thermiques : les investissements en matière de bois-énergie, géothermie et solaire thermique peuvent être soutenus.
- **Thème 4** : économie circulaire et économie de ressources : aides aux projets d'écologie industrielle et territoriale, éco-conception, économie de ressources, valorisation, réparation...
- **Thème 5** : Territoires « démonstrateurs »

Seules les petites moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaires sont éligibles aux aides de la convention ADEME/Région.

D'autre part, les entreprises de la région Centre-Val de Loire peuvent bénéficier d'un soutien à la structuration des filières « bâtiment durable » et « énergies renouvelables » dans le cadre d'actions collectives. Ainsi, la Région Centre-Val de Loire accompagne une montée en compétences des bureaux d'études thermiques régionaux depuis 2010, à travers un financement apporté à l'association ENVIROBAT, Centre de Ressources Qualité Environnementales du Cadre Bâti, pour porter l'animation de cette action collective.

Les entreprises du bâtiment et de l'énergie peuvent également être accompagnées par ENVIROBAT Centre, créé fin 2009 et financé par la Région.

Dans le cadre de la convention d'application annuelle Etat - Région Centre-Val de Loire - ADEME, la Région Centre-Val de Loire peut apporter des aides aux entreprises pour le volet suivant :

- **Thème 4** : « économie circulaire et économie de ressources » : la Région peut notamment soutenir financièrement les opérations concernant les démarches d'écoconception des entreprises dans tous secteurs d'activités, les aides aux études et opérations relevant de l'écologie industrielle et territoriale, du réemploi, du recyclage, de l'économie de la fonctionnalité, le management environnemental (pré diagnostics groupés et diagnostics pour les PME de tous secteurs d'activités), les filières de matériaux biosourcés (aide aux études et outils techniques).

Au titre de la convention ADEME/Région 2020, la Région a aidé **21 opérations** portées par des entreprises pour **1 358 561 €**. Ces opérations sont exclusivement des aides aux études énergétiques (audit).

AUTRES DISPOSITIFS ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONALES ACCOMPAGNEES PAR LA REGION

ARDAN CENTRE-VAL DE LOIRE

L'Association Régionale pour le Développement d'Activités nouvelles en Région Centre-Val de Loire (ARDAN CENTRE) créée en septembre 1999 est basée à Blois. La structure opérationnelle comprend trois personnes, un directeur en charge du dispositif ARDAN, une assistante et une secrétaire.

L'action d'ARDAN Centre-Val de Loire est de repérer dans les entreprises des projets d'activités nouvelles présentant un caractère structurant pour l'entreprise et une vocation pérenne, qui n'ont pu être validés ni mis en œuvre faute de temps, de moyens financiers ou de compétences internes.

Bénéficiaires : les entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles situées en région Centre-Val de Loire, dont l'effectif n'excède pas 100 salariés et qui sont indépendantes de groupes industriels, commerciaux ou financiers.

Mise en œuvre : S'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, **ARDAN Développement** vise à accompagner des projets de développement durable de l'entreprise, en mettant à sa disposition pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Placée pendant cette période sous le statut de stagiaire, la personne choisie a pour mission la mise en œuvre du projet préalablement défini par l'entreprise qui s'engage, en cas de succès, à embaucher l'agent, le technicien ou le cadre

Bilan 2020 :

Au-delà d'une activité économique largement ralentie voire à l'arrêt, les 2 périodes de confinement ont perturbé fortement l'activité avec :

- 26 % des stages suspendus, 6 ruptures de stages et seulement 5 dossiers présentés sur 3 Comités d'Agrément lors du premier confinement ;

- 2 dossiers suspendus et une moyenne de 6 dossiers étudiés en Comité d'Agrément lors du second confinement.

Compte-tenu de la période complexe, les règles d'éligibilité ont temporairement évolué afin de répondre aux besoins de la situation. Aussi, de nombreux projets ont pu s'inscrire dans ces nouvelles règles d'éligibilité.

Au total **sur 2020, ce sont 70 entreprises** qui ont été agréées.

Subvention accordée par la Région

- **220 000 €** sur un budget prévisionnel de 570 204 € HT.

INITIATIVE CENTRE

Initiative Cher, Initiatives 28, Initiative Brenne, Initiative Indre, Initiative Touraine Centre-Val de Loire, Initiative Loir-et-Cher et Initiative Loiret, constituées sous forme associative, sont des dispositifs qui participent activement au développement économique des territoires.

Elles permettent à de futurs créateurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisés, avant la création et dans les premières années de développement de l'entreprise. Les fonds des PFI (plateformes d'initiatives) permettent l'attribution de prêt d'honneur à taux zéro, accordé sans prise de garantie, à des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises, ainsi qu'à des entreprises récemment constituées.

Les dotations de ces Fonds proviennent de collectivités territoriales, du secteur bancaire, des entreprises...

Bilan 2020 :

- **769 prêts d'honneur locaux** ont été engagés en 2020 pour un montant de **8,2 M€** (soit un prêt moyen de 10 697 €) ;
- **31 prêts d'honneur régionaux** « Fonds Centre Reprise Transmission », ont été engagés en 2020 pour un montant total de **870 000 €** (soit un prêt moyen de 28 064 €) ;
- 56,9% des projets soutenus par les PFI sont des créations pures ; 35,1% sont des reprises d'entreprise, 7,3% sont des entreprises en croissance et 0,7% sont des entreprises en transition.

47,5% des projets soutenus en 2020 par les PFI ont concerné des demandeurs d'emplois.

Les PFI de la région Centre-Val de Loire ont participé à la création ou à la consolidation de **2 134 emplois en 2020**.

L'association régionale Initiative Centre (anciennement Centre Initiative), a été créée en 2003. Les Associations départementales de la région y sont adhérentes.

Elle héberge et gère le fonds régional « Centre Reprise Transmission » dédié au financement de la reprise et de la transmission des petites et moyennes entreprises sur l'ensemble du territoire régional, en lien avec les financeurs du fonds, les plateformes Initiative adhérentes, et Initiative France.

Ce fonds a vocation à être ouvert aux porteurs de projet accompagnés par le réseau régional constitué des associations de prêt d'honneur affiliées au réseau Initiative et Réseau Entreprendre.

Il doit permettre à ces réseaux d'accorder des prêts d'honneur plus importants (entre 15 000 € et 30 000 €), notamment pour aider des projets de reprise structurant, porteurs d'emplois, dont l'impact économique pour le territoire concerné est jugé déterminant et significatif. Ils interviennent en substitution des prêts d'honneur délivrés par les plateformes du réseau Initiative et ne peuvent donc se cumuler avec les prêts d'honneur locaux des plateformes.

L'ensemble des activités des huit Associations départementales est reconnu comme **Service d'Intérêt Economique Général (SIEG)**, par les SIEG d'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises et d'animation, de coordination et d'accompagnement du secteur de l'artisanat en Région Centre-Val de Loire approuvés par délibération CPR n° 16.09.34.87 du 25 novembre 2016 puis modifiés et approuvés par délibération CPR n° 17.10.31.53 du 17 novembre 2017.

Subventions accordées par la Région en 2020, pour le fonctionnement et la dotation des fonds de prêts d'honneur :

- **32 640 €** à Initiative Cher, pour un objectif de 68 projets accompagnés, et dotation régionale d'un montant de **110 000 €** au Fonds de prêts d'honneur.
- **57 600 €** à Initiative Eure-et-Loir, pour un objectif de 120 projets accompagnés, et dotation régionale d'un montant de **80 000 €** au Fonds de prêts d'honneur.
- **16 800 €** à Initiative Brenne, pour un objectif de 35 projets accompagnés, et dotation régionale d'un montant de **65 000 €** au Fonds de prêts d'honneur.
- **54 240 €** à Initiative Indre, pour un objectif de 113 projets accompagnés, et dotation régionale d'un montant de **70 000 €** au Fonds de prêts d'honneur.
- **61 440 €** à Initiative Touraine Centre Val de Loire, pour un objectif de 128 projets accompagnés, et dotation régionale d'un montant de **150 000 €** au Fonds de prêts d'honneur.
- **55 200 €** à Initiative Loir-et-Cher, pour un objectif de 115 projets accompagnés, et dotation régionale d'un montant de **155 000 €** au Fonds de prêts d'honneur
- **46 080 €** à Initiative Loiret, pour un objectif de 96 projets.
- **46 000 €** à Initiative Centre-Val de Loire et dotation régionale d'un montant de **170 000 €** au Fonds régional « Centre Reprise Transmission » d'Initiative Centre-Val de Loire.

PASS CREATION

Depuis janvier 2017, la Loi Notre a transféré aux régions la compétence pour financer des actions de conseil et d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise destinées à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi. Jusqu'au 31 décembre 2016 l'Etat exerçait cette compétence par la mise en œuvre du dispositif Nacre (Nouvel Accompagnement à la création/reprise d'entreprise).

Outre les caractéristiques du public, ce dispositif se caractérise par :

- Une coordination départementale forte entre opérateur,
- La mobilisation d'un prêt à taux zéro (PTZ) sur fonds Caisse des Dépôts et Consignation,
- Un parcours qui s'inscrit dans la durée, le total des 3 phases le composant pouvant atteindre 4 années (phase 1 : 6 mois ; phase 2 : 6 mois ; phase 3 : 3 fois 1 an).

En 2020, **26 opérateurs** sont intervenus et ont proposé des prestations relevant du Pass Création à près de **393 personnes** pour un budget prévisionnel de **673 100 €**.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

Le Comité de Promotion de l'Artisanat a pour objectif de promouvoir le savoir-faire artisanal en facilitant la participation des artisans à des salons professionnels, sans pour autant exclure leur présence sur quelques salons grand public d'intérêt régional ou national ayant valeur d'exemplarité.

Ce dispositif a été peu mobilisé en 2020, du fait de la crise sanitaire, de l'annulation d'une des manifestations identifiées (Salon du Patrimoine, Salons de la gastronomie, l'Art au Quotidien et Saveurs O Centre). Sur les 4 opérations prévues et annulées en raison de la crise sanitaire, les chambres consulaires organisatrices ont toutefois bénéficié d'un financement à hauteur des dépenses engagées. Ces opérations, affectées pour un montant total de 47 000 € ont été mandatées pour un total de **16 000 €**.

FONDS REGIONAUX DE GARANTIE SIAGI ET BPIFRANCE

SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements)

La SIAGI est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui détiennent 75 % de son capital et 25 % par sept institutions bancaires et financières.

La SIAGI couvre l'ensemble du secteur des Très Petites Entreprises (TPE) de l'artisanat, du commerce et des services. Sa mission est de favoriser l'accès au crédit des entreprises en garantissant les concours consentis par les établissements de crédit.

Depuis 2006, la Région participe au Fonds Régional de Garantie (FRG) auprès de la SIAGI qui permet au TPE régionales en reprise, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en les garantissant pour partie.

L'objectif a consisté à créer ce FRG TPE Reprise qui apporte une garantie additionnelle à l'intervention habituelle de la SIAGI par le niveau élevé de la couverture du risque pour la banque.

Les TPE sont des entreprises de moins de 10 salariés, or il a été constaté que toutes les entreprises du secteur artisanal et des activités de proximité, y compris les entreprises de moins de 30 salariés, encore de taille artisanale dans les faits et créatrices d'emplois, présentaient des difficultés de trésorerie et avaient besoin d'un soutien pour l'obtention de prêts bancaires.

En 2010, considérant le contexte économique difficile, il est décidé de ne pas limiter le bénéfice de l'aide aux seules entreprises de moins de 10 salariés, mais de l'ouvrir aux entreprises de moins de 30 salariés, clientes de la SIAGI.

Le Fonds Régional de Garantie TPE est doté depuis sa création à hauteur de 2 050 000 € par la Région.

Bilan de l'année 2020 du Fonds Régional de Garantie TPE :

- **Reprise : 25 dossiers**, pour un montant total garanti de **3 313 M€**.

BPIFRANCE

Depuis 2000, la Région participe au Fonds Régional de Garantie Centre (FRG Centre) qui permet aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) régionales de les accompagner au stade de leur création, transmissions reprises, ou lors de besoins de renforcement de la trésorerie, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en garantissant les crédits bancaires à moyen terme. Depuis 2017 l'accompagnement s'est également ouvert aux entreprises dans le cadre de leur développement notamment à l'international.

Il s'agit, à l'aide de ce fonds régional, d'augmenter de manière significative le nombre de dossiers soutenus, dans le cadre d'une intervention complémentaire à la garantie traditionnelle BPIFRANCE, elle, à partir d'un fonds national.

Depuis sa création, le FRG Centre-Val de Loire est intervenu dans plus de 574 entreprises, couvrant un montant total de crédits garantis de plus de 254 M€.

En 2020, le fonds a été sollicité pour **27 entreprises** et un montant total garanti de **11,8 M€**.

En 2020, pour répondre à la problématique de trésorerie face à laquelle certaines entreprises ont dû faire face en raison de la baisse d'activité engendrée par l'épidémie du COVID-19, la hausse de la quotité garantie de 70 % à 80 % a permis de favoriser le recours aux emprunts en limitant au maximum le risque pour la banque. Dans le cadre de cette augmentation de quotité garantie, la Région a abondé ce volet à hauteur de **250 000 €**.

PARTENARIAT REGIONAL D'INNOVATION

PARTENARIAT REGION/ETAT - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR REGIONALISE (PIA3)

Pour rappel, en avril 2017, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir n°2, l'Etat et la Région Centre-Val de Loire avaient engagé une collaboration avec la mise en place d'un dispositif expérimental « Partenariat Régional d'Innovation » (PRI), destiné à soutenir les projets d'innovation des PME en phase d'étude de faisabilité ou de développement. Il a été étendu, à l'initiative de la Région, au soutien des filières stratégiques (volet filière). Dotée en 2017 de 5 000 K€ par la Région (à parité par l'Etat).

BPI est l'opérateur des financeurs du fonds.

Ce dispositif a permis de financer 10 projets au total :

- 6 projets portés par des PME (1 700 K€)
- 4 projets filières dont 3 en cours d'instruction (8 300 K€) : plateforme Fabrication Additive portée, Plateforme BIOTECHNOLOGIES, Plateforme économie circulaire pour le secteur du bâtiment, plateforme BEAUTY-HUB (produits de maquillage).

L'Etat, fort de l'expérience menée à travers le PRI, a proposé aux Régions de généraliser ce type de partenariats. La Région Centre-Val de Loire a ainsi décidé en 2018 d'allouer une nouvelle dotation de 5 319 K€, cofinancée à parité par l'Etat (soit 10 639 K€ au total), au financement des projets d'innovation porté par les PME et des projets de structurations de filières.

Ce dispositif vient renforcer les dispositifs existants, et complète la palette d'outils de financement en faveur des PME du Centre-Val de Loire (et à titre exceptionnel des ETI Entreprise taille intermédiaire).

Sur la dotation globale de 10 639 K€, à ce jour, 16 dossiers ont été accompagnés pour un total de 2 748 K€.

Fin 2020, au titre du **PIA3**, **21 entreprises** ont été financées pour un montant de **3 708 K€**, et **1 projet** filière pour un montant de **1 000 K€**.

Par ailleurs, 1 dossier d'innovation d'entreprises et 2 dossiers de structuration de filière sont en cours d'instruction, pour un montant d'aide cumulée potentielle de 4 046 K€.

Ainsi, entre 2017 et 2020, ce partenariat a permis d'accompagner 27 entreprises (5 442 K€) et 5 projets filières (9 020 K€). 3 dossiers sont en cours d'instruction (4 046 K€).

Les projets accompagnés s'inscrivent dans les ambitions régionales définies dans le SRDEII et dans la Stratégie régionale de l'innovation et de spécialisation intelligente, ainsi que dans les domaines d'actions des pôles de compétitivité et clusters de la région Centre-Val de Loire.

Fort de ce succès, La Région Centre-Val-de-Loire s'engage en 2021 sur un nouveau partenariat avec l'Etat au titre du **PIA4 Régionalisé**, et consacre **19 000 K€** supplémentaires à l'innovation dans les entreprises et au développement des filières.

FONDS DE PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

La Région a lancé début 2019 un nouveau dispositif appelé « Fonds de prévention des difficultés des entreprises », dont l'objectif est de financer le besoin de trésorerie des entreprises identifiées à l'issue d'une procédure de prévention telle que la conciliation ou le mandat ad hoc.

Le dispositif complète l'offre régionale d'accompagnement pour les entreprises qui font face à des difficultés. Il s'adresse aux entreprises de moins de 25 salariées qui constituent 95% des établissements régionaux. Ces entreprises doivent justifier de difficultés liées à des problèmes momentanés d'exploitation (perte de CA > 15% depuis 1 an, perte de compétitivité, impayé d'un client important, incidents de paiement avérés...).

Il complète également l'intervention des Groupements de Prévention Agréé qui accompagnent en conseil cette même cible.

L'aide est sous forme d'avance remboursable entre 5 000 € et 50 000 €, à taux 0 %, et remboursable sur 3 ans après un différé de 1 an.

Pour l'année 2020, le fonds a été sollicité par **23 entreprises** avec des prêts en moyenne de 47 K€, ce qui représente une enveloppe totale consommée de **1 090 K€**.

Par ailleurs, la Région a soutenu les entreprises en difficultés par le financement des **Groupements de Prévention Agréés** de la Région. Ils ont un rôle de prévention des entreprises en difficulté, avant un accès au tribunal de Commerce. A ce titre la Région a soutenu **6 GPA** départementaux à hauteur de **200 000 €**.

DEV'UP

En parallèle de ses missions contribuant au développement économique, Dev'Up s'est fortement mobilisée en 2020 pour accompagner les entreprises régionales à traverser la crise sanitaire.

Dev'Up a ainsi impulsé et coordonné l'action du Réseau des Développeurs Economiques du Centre-Val de Loire pour informer et accompagner les entreprises par une action d'envergure d'enquêtes téléphoniques auprès des entreprises. Par ailleurs, face à la difficulté d'approvisionnement en matière d'équipements de protection, Dev'Up a créé une plateforme régionale de mise en relation offreurs de solutions-demandeurs. Des mémentos départementaux permettant de consolider les dispositifs de soutien ont également été diffusés aux professionnels de manière hebdomadaire. Enfin, Dev'Up a contribué à diffuser l'ensemble des appels à projets du Plan de Relance auprès des entreprises régionales.

Chiffres clés :

- 2 400 entretiens téléphoniques
- 13 notes de conjoncture à destination de la cellule de Crise Préfet-Président de région
- 316 entreprises référencées sur la plateforme équipements-protection-centre-valdeloire.fr
- 69 mémentos départementaux réalisés (dispositifs de soutien dans le cadre de la pandémie)
- 120 projets identifiés pour le Plan de Relance

La Région a accompagné financièrement le programme d'actions 2020 de Dev'Up à hauteur de **4 840 000 €** en fonctionnement et à hauteur de **50 000 €** en investissement, pour réaliser des aménagements de locaux et des acquisitions de matériel informatique et bureautique.

MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE, COVID 19

La crise sanitaire mondiale sans précédent engendrée par l'épidémie du Coronavirus-COVID-19 a impacté profondément l'activité des entreprises et des associations.

Dès le début de cette crise, la Région s'est fortement mobilisée pour répondre prioritairement aux difficultés économiques générées par la crise et mettre en place les mesures nécessaires pour épauler les entreprises.

La Région Centre-Val de Loire, conjointement avec l'Etat, en partenariat avec Bpifrance ou encore France Active Centre-Val de Loire, a mis en place des mesures exceptionnelles, solidaires et rapides afin de soutenir les entreprises et associations qui font face à la crise COVID.

PRET CAP REBOND

Ce prêt vise à soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires.

La Région a versé 1 M€ à BPI France Financement pour la mise en place du CAP Rebond. Ce prêt à 0% vise à soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires.

Il a été, en cours d'année, réabondé avec des ressources FEDER pour 4 M€ pour assurer sa continuité.

L'activité du fonds au 31 décembre 2020 a été la suivante :

- **152 Cap Rebond** ont été engagés pour un montant de **10 963 K€**
- **18 prêts** pour un montant de **1 721 K€** accordés
- **7 prêts** pour un montant de **220 K€** en cours d'étude
- **3 110 emplois** sont concernés par le dispositif CAP Rebond

FONDS DE SOLIDARITE NATIONAL

L'État a mis en place le fonds national de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise.

Il a pour objectif de faire face à la perte d'activité, et de prévenir les faillites.

La Région, à l'instar des autres Régions de France, a abondé ce fonds en versant à la DGFIP 15,387 M€.

Au 31 décembre 2020, le **fonds de solidarité volet 2 a accompagné 958 entreprises pour un total de 5 945 597 €**. Au total, 1 962 demandes ont été déposées en 2020.

PRET CARE

La Région Centre-val de Loire, en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire, a mis en place le Prêt Contrat d'Apport Associatif Rebond – CARE - dédié aux associations du territoire de la région affectées par la crise sanitaire.

Ce prêt vise à renforcer les fonds propres des associations.

La Région a versé à France Active Centre-Val de Loire **1 M€** pour sa mise en œuvre.

APPEL A PROJET INNOVATION « STOP COVID »

L'État et la Région Centre-Val de Loire ont lancé un appel à projets régional, en deux éditions, destiné à accompagner des projets d'innovation dans ce domaine, portés par des entreprises de la région.

Cet appel à projets avait pour objectif de contribuer à **développer l'offre et l'innovation dans le domaine des équipements et dispositifs médicaux** déjà homologués ou commercialisables à court terme, et à plus long terme pour la **structuration d'une filière régionale** dans ce domaine.

L'objectif recherché était également d'accompagner des industries frappées par la crise sanitaire sur leurs marchés (secteurs automobile, aéronautique...) dans **une stratégie de diversification vers le secteur sanitaire, et de favoriser des collaborations régionales**.

L'appel à projets s'est adressé aux entreprises TPE (dont les start-up), PME, ETI, localisées en région Centre-Val de Loire, éventuellement en lien avec des laboratoires de recherche, des réseaux technologiques du type pôles de compétitivité, clusters ou centres de ressources technologiques.

6 projets ont été soutenus dans le cadre de cet AAP STOP COVID lancé par la Région et l'Etat, pour un montant total de **788 000 €**.

Cette opération a permis d'accompagner au total **10 projets de développement de dispositifs de lutte contre les pandémies** (6 financés au titre du CAP R&D&I, 2 au titre du PIA3, 2 par BPI).

FONDS RENAISSANCE

Le fonds Renaissance a vocation à apporter un soutien aux besoins des entreprises de moins de 20 salariés en leur permettant le financement des investissements requis et la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité.

A ce titre, ce fonds est codoté par la Région Centre-Val de Loire, la Banque des Territoires et les 73 EPCI volontaires du Centre-Val de Loire, à hauteur de 12,973 M€.

420 dossiers ont été accompagnés pour un montant total de **6 746 340 €**. Ce dispositif a été prolongé sur l'année 2021.

ANNEXE I – RECAPITULATIF DES AIDES ACCORDEES PAR LES DIFFERENTES COLLECTIVITES

RECAPITULATIF COMMUNAUTES DE COMMUNES

Régimes notifiés

Collectivité	Finalité	Intitulé	Forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total		
							Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Nb bénéf
							Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties (en euros)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (41)	AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale	subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	29 563	-	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS (37)	PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME	PME - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	53 538	-	20
COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE CHOISILLES PAYS DE RACAN (37)	PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME	PME - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	141 206	-	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE (41)	PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME	PME - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	56 500	-	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU VAL DE LOIRE (45)	PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME	PME - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	101 881	-	6
TOTAL							382 688	-	36

Régime de Minimis

Collectivité attributrice	Secteur	Intitulé	Sigle	Type	Total	
					Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens	bénéficiaires
					Montant nominal des aides versées	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY (18)		Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	15 585	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY (18)		Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	171 778	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER (18)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	6 137	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER (18)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE COVID 19		Subvent ^o	5 250	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER (18)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE dans le cadre de l'alternance		Subvent ^o	1 500	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD (18)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE du territoire et de l'alternance		Subvent ^o	16 220	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD (18)	Artisanat commerce	Aide exceptionnelle pour les besoins en trésorerie (Aide COVID)		Subvent ^o	9 000	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE (18)	Artisanat Commerce	Aide TPE Covid		Subvent ^o	8 500	9
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BERRY (18)	Artisanat	Aide à l'investissement		Subvent ^o	3 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER - PAYS FLORENTAIS (18)	Artisanat	Aide à l'investissement		Subvent ^o	335	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE (18)	Développement économique	Aide aux TPE (très petite entreprise)		Subvent ^o	17 998	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE (18)	Développement économique	Aide à l'aternance		Subvent ^o	12 000	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FORT - SANCERROIS VAL DE LOIRE (18)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	28 040	8
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FORT - SANCERROIS VAL DE LOIRE (18)	Artisanat Commerce	Aides à l'investissement immobilier		Subvent ^o	31 500	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DUNOIS (18)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	4 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DUNOIS (18)	Artisanat Commerce	Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	4 500	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DUNOIS (18)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE COVID 19		Subvent ^o	21 000	14
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY (18)	Artisanat Commerce	Exonération de loyers sur des bâtiments communaux COVID 19		Subvent ^o	6 558	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE (18)		Aide TPE		Subvent ^o	30 045	10
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE (18)		Aide à l'immobilier		Subvent ^o	20 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE (18)		Aide Urgence Covid TPE		Subvent ^o	34 217	18
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE (18)		Aide aux loyers COVID 19		Subvent ^o	25 383	26
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE (18)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	4 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE (18)	Artisanat Commerce	Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	21 410	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE (18)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE COVID 19		Subvent ^o	19 500	11
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY (18)		Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	15 000	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY (18)		Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	3 256	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES (18)		Aide aux TPE		Subvent ^o	12 200	0
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES (18)		Aide en faveur des TPE COVID 19		Subvent ^o	11 490	0
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES (18)		Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	12 457	0
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHATEAUDUN (28)	Artisanat Commerce Services	Aides aux investissements des artisans et commerçants	AUDACE	Subvent ^o	113 759	26
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE (28)	Artisanat Commerce	Aides aux investissements des artisans et commerçants	Dispositif "Perche Ambition"	Subvent ^o	31 128	11
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE (28)	Artisanat Commerce Tourisme	Aides aux TPE COVID	Fonds Renaissance Artisanat-Commerce-Tourisme FRACT 1ET 2	Subvent ^o	130 000	100
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNE BOISCHAUTS (36)		Aides à l'investissement immobilier		Subvent ^o	5 849	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES ECUEILLE-VALENCAY (36)		Aides à l'investissement immobilier		Subvent ^o	19 824	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATRE SAINTE-SEVERE (36)		Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	40 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABRIS - PAYS DE BAZELLE (36)	PME	Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	42 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE LEVROUX (36)		Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	13 677	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE (37)	Artisanat Commerce	Aide à l'investissement en matériel (création / reprise / développement)	TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT	Subvent ^o	63 176	29
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE (37)		Aide liée aux besoins en trésorerie de redémarrage - COVID	TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT	Subvent ^o	400 000	116
COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS (37)	Association	Aides aux investissements des entreprises innovantes		Subvent ^o	10 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS (37)		Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	7 893	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS (37)		Soutien économique / crise sanitaire / annulation de loyer		Subvent ^o	19 014	15
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (37)	Artisanat Commerce Services	Aides aux investissements des artisans et commerçants	DIACRE	Subvent ^o	23 170	9
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (37)	Artisanat Commerce Services	Aide à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	60 000	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE CHOISILLES PAYS DE RACAN (37)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	55 560	21
COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE CHOISILLES PAYS DE RACAN (37)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE - Trésorerie COVID		Subvent ^o	41 926	15
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (37)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE - COVID		Subvent ^o	119 242	64
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (37)		Prêt d'honneur Initiative Touraine Val de Loire	ITVL	Subvent ^o	11 180	13
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (37)		Aide innovation touristique	FACIT	Subvent ^o	19 239	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON, VIENNE ET LOIRE (37)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE COVID		Subvent ^o	314 059	153
COMMUNAUTE DE COMMUNES BLERE VAL DE CHER (37)	Artisanat Commerce Services	Aide en faveur des TPE	BVC Développement	Subvent ^o	18 890	8
COMMUNAUTE DE COMMUNES BLERE VAL DE CHER (37)	Artisanat Commerce Industrie	Aides à l'immobilier d'entreprise	BVC Immobilier	Subvent ^o	22 500	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE EST VALLEES (37)		Aides aux petites entreprises	TPE BOOSTER	Subvent ^o	22 390	9
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AMBOISE (37)		Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	IMMOVA Immobilier d'entreprise	Subvent ^o	27 696	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AMBOISE (37)	Artisanat commerce	Aides aux commerçants, artisans et activités de services	APEVA Aide aux petites entreprises	Subvent ^o	25 649	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AMBOISE (37)		Aide à la création et au développement	ASSOVA Aide à l'investissement des associations	Subvent ^o	4 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES SOLOGNE DES ETANGS (41)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	800	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS (41)	Artisanat commerce	Aides aux investissements des artisans et commerçants		Subvent ^o	159 603	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS (41)	Artisanat commerce	Aides aux TPE COVID		Subvent ^o	545	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND CHAMBORD (41)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	26 324	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND CHAMBORD (41)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE COVID		Subvent ^o	51 376	14
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND CHAMBORD (41)		Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	96 090	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE (41)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	86 834	17
COMMUNAUTE DE COMMUNE SOLOGNE DES RIVIERES (41)		Aides à l'investissement immobilier		Subvent ^o	20 000	1
COMMUNAUTE DE COMMUNE SOLOGNE DES RIVIERES (41)	Artisanat commerce	Aides TPE COVID		Subvent ^o	8 000	16
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (41)		Aide en faveur des TPE	DIADE TPE	Subvent ^o	103 459	26
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (41)		Aide en faveur des TPE COVID	DIADE TPE	Subvent ^o	268 988	130
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (41)		Dispositif d'aide à l'apprentissage		Subvent ^o	5 500	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (41)		Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise	DAIE	Subvent ^o	117 389	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)		Aides à l'investissement matériel		Subvent ^o	76 418	23
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	10 000	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE (45)	Commerce	Aide en faveur des TPE COVID		Subvent ^o	47 500	36
COMMUNAUTE DE COMMUNES FORET (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	84 000	34
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS GATINAIS (45)		Aide aux TPE COVID		Subvent ^o	164 400	73
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS GATINAIS (45)		Aide à l'investissement TPE		Subvent ^o	2 154	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS GATINAIS (45)		Aide à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	132 000	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE SOLOGNE (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	14 274	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE SOLOGNE (45)	Artisanat Commerce	Aide COVID		Subvent ^o	205 800	50
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SULLY (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	28 690	9
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SULLY (45)	Artisanat Commerce	Aide COVID		Subvent ^o	46 400	26
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SULLY (45)		Aide à l'investissement immobilier		Subvent ^o	6 694	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DU NORD LOIRE (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE (COVID)		Subvent ^o	4 500	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU VAL DE LOIRE (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	150 428	60
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS (45)	Artisanat Commerce	Aides aux investissements des artisans et commerçants		Subvent ^o	800	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE (COVID)		Subvent ^o	45 440	31
COMMUNAUTE DE COMMUNES PITHIVERAIS GATINAIS (45)	Artisanat Commerce	Aides aux investissements des artisans et commerçants		Subvent ^o	15 386	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES PITHIVERAIS GATINAIS (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE (COVID)		Subvent ^o	46 000	33
COMMUNAUTE DE COMMUNES PITHIVERAIS GATINAIS (45)	Artisanat Commerce	Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	30 000	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES (45)	Artisanat commerce	Aides aux investissements des artisans et commerçants		Subvent ^o	15 460	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES (45)		Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvent ^o	76 860	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE (COVID)		Subvent ^o	91 100	26
COMMUNAUTE DE COMMUNES CLERY BETZ OUANNE (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	8 370	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES CLERY BETZ OUANNE (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE (COVID)		Subvent ^o	185 850	56
COMMUNAUTE DE COMMUNES GIENNOISES (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE		Subvent ^o	6 655	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES GIENNOISES (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE (COVID)		Subvent ^o	184 500	123
TOTAUX					4 858 266,47	1 612

RECAPITULATIF COMMUNAUTES D'AGGLOMERATIONS

Régime de minimis

Collectivité attributrice	Secteur	Intitulé	Sigle	Type	Total		
					Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nombre de bénéficiaires
					Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION BOURGES PLUS (18)	TPE/PME	Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvention	7 000	-	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX (28)	Artisanat commerce	Aides aux investissements des artisans et commerçants	Fonds "Résilience" (COVID) - Volet 1	Subvention	2 000	-	2
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX (28)		Aides à l'immobilier d'entreprise		Subvention	20 000	-	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX (28)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE	Fonds "Résilience" (COVID) - Volet 1	Subvention	140 500	-	95
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE (37)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE	Fonds façade	Subvention	1 959	-	1
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE (37)	Artisanat commerce	Aide en faveur des TPE	Fonds COVID 19	Subvention	326 370	-	80
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS (41)	Commerce / Artisanat / Viticulture / Tourisme / Industrie / Service	Aide à l'investissement immobilier		Subvention	188 703	-	9
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS (41)	ILC	Aide à la création		Subvention	16 400	-	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS (41)		Aide aux commerces et TPE		Subvention	92 298	-	25
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS (41)		Aide aux commerces et TPE COVID	Fonds Urgencéco	Subvention	279 176	-	155
ORLEANS METROPOLE (45)	Artisanat Commerce	Aides aux investissements des artisans et commerçants		Subvention	91 921	-	45
ORLEANS METROPOLE (45)	Artisanat Commerce	Aide en faveur des TPE COVID		Subvention	814 022	-	498
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING (45)		Aide à l'investissement immobilier		Subvention	147 800	-	3
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING (45)		Aide exceptionnelle soutien au commerce COVID		Subvention	198 000	-	132
TOTALS					2 326 148,54	-	1 048

Régimes notifiés

Collectivité	Finalité	Intitulé	Forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total		
							Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Nb bénéf
							Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties (en euros)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES PLUS (18)	AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale	subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	20 000	-	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE (36)	AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale	subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	267 745	-	6
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS (41)	PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME	PME - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	120 000	-	2
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS (41)	RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	Recherche fondamentale- subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	100 000	-	1
TOTAUX							507 745	-	10

RECAPITULATIF CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Régimes notifiés

Collectivité	Finalité	Intitulé	Forme de l'aide	Type	Référence	Total		
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Nb bénéf
						Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties (en euros)	
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE (37)	PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME	PME - Subventions	régime exempté	SA.40453	174 061	-	6
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE (37)	AGRICULTURE	Aide à la diversification agricole		régime exempté	SA 39618	9 465	-	1
TOTAUX						183 526	-	7

Régime de minimis

Collectivité attributrice	Secteur	Intitulé	Sigle	Type	Total		
					Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nombre de bénéficiaires
					Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Tourisme	Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique	FIDIT	Subvention	1 045 957	-	88
TOTAUX					1 045 957,00	-	88

Régime PDR

Collectivité attributrice	Finalité	Intitulé	Sigle	Type	Référence	Forme de l'aide	Durée	Total		
								Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Nombre de bénéficiaires
								Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties (en euros)	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER (18)	Agriculture	Aide à la réalisation de bâtiments agricoles pour les jeunes agriculteurs – type d'opération 41 du PDR				Subvention	2017-2020	46 387	-	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET (45)	Agriculture	Accompagnement des investissements productifs dans le secteur agricole dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles	SOUS-MESURE 4.1 du Programme Régional de Développement Rural (PDRR)	TYPE 4.1	SA 50388 (ancien 39618)	Subvention		982 464	-	31
TOTAUX								1 028 850,98	-	36

Régimes notifiés									
Collectivité	Finalité	Intitulé	Forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total		
							Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Nb bénéf
							Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties (en euros)	
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale	subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	1 159 523	-	21
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale	prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	140 796	23 594	2
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME	PME - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	2 000 952	-	37
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME	PME - avances récupérables	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	2 812 190	717 408	16
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	Recherche fondamentale- subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	3 813 634	-	21
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	FORMATION	Régime cadre d'aides à la formation (RGEC)	Formation - Subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40207	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 578 622	-	6
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des projets promouvant l'efficacité énergétique des bâtiments (RGEC)	efficacité énergétique des bâtiments - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 236 484	-	5
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets (RGEC)	recyclage et réemploi des déchets - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	93 191	-	6
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides aux études environnementales (RGEC)	études environnementales - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	28 886	-	10
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AGRICULTURE	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire		régime notifié	SA 50388		1 624 033	-	172
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AGRICULTURE	Aides aux services de conseil pour les PME dans le secteur agricole pour la période 2015-2020		régime exempté	SA 40833		1 441 036	-	71
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AGRICULTURE	Aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020		régime exempté	SA 40957		1 234 833	-	45
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AGRICULTURE	Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020		régime exempté	SA 40979		2 221 427	-	78
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AGRICULTURE	Aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles		régime exempté	SA 39677		634 199	-	26
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AGRICULTURE	Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur forestier pour la période 2015-2020		régime exempté	SA.42062		294 700	-	1
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AGRICULTURE	Aide à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020		régime exempté	SA. 40977		3 300	-	1
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	AGRICULTURE	Aide aux services de conseil dans le secteur forestier pour la période 2015-2020		régime exempté	SA. 42061		393	-	1
TOTAUX							20 318 199	741 002	519

Régimes d'aides encadrement temporaire COVID-19

Collectivité	Intitulé	Référence	Numéro	Forme de l'aide	Durée	Total	
						Montant nominal des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)	Nb bénéf
Conseil régional du Centre-Val de Loire	Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises	Section 3.1 de l'encadrement temporaire	SA.56985	Subventions	du 20/04/20 au 30/06/21	831 000	8
Conseil régional du Centre-Val de Loire	Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises	Section 3.1 de l'encadrement temporaire	SA.56985	Avances remboursables	du 20/04/20 au 30/06/21	5 494 020	339
TOTAUX						6 325 020	347

Régime de minimis

Collectivité attributrice	Secteur	Intitulé	Sigle	Type	Total		
					Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nombre de bénéficiaires
					Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE	Economie	Aide au développement international	CAP Développement volet export	Subvention	360 000	-	18
			CAP Développement volet export plus	Subvention / Avance	818 969	-	7
		Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides "de minimis"	CAP Développement volet investissement immobilier	Subvention	700 971	-	17
			CAP Développement volet investissement matériel	Subvention / Avance	1 735 754	-	66
		Aide au conseil externe	CAP Développement volet conseil	Subvention	164 707	-	15
		Aide au développement commercial et numérique	CAP Développement volet commercial & numérique	Subvention	445 336	-	69
		Aide à la création/reprise	CAP Création/Reprise	Subvention / Avance	2 691 650	4 447 145	134
		Aide aux programmes de R&D et d'innovation des entreprises	CAP R&D&I	Subvention	934 802	172 808	8
		Soutien aux entreprises (trésorerie ou investissement) COVID 19	Fonds Renaissance	Avance	1 201 320	-	77
	Tourisme	Aide en faveur du tourisme	CAP Hébergements touristiques pour tous	Subvention	994 092	-	30
			CAP Développement tourisme et loisirs	Subvention	342 509	-	12
	Agriculture	Certification, animation et promotion bio		Subvention	81 630	-	232
TOTAUX					10 471 740,17	4 619 953,19	685

Régime PDR

Collectivité attributrice	Finalite	Intitulé	Sigle	Forme de l'aide	Total		
					Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Nombre de bénéficiaires
					Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties (en euros)	
Conseil régional du Centre-Val de Loire	Economie	Aide à l'investissement industries alimentaires	CAP Développement volet investissement matériel	Subvention	2 124 625	-	7
Conseil régional du Centre-Val de Loire	Agriculture			Subvention	146 183	-	6
TOTAUX					2 270 808,06	-	13

Régimes des œuvres culturelles

Collectivité territoriale	Intitulé du régime exempté d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles, basé sur l'article 54 du RGE n° 651/2014 du 17 juin 2014	Forme de l'aide	Référence	Durée	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens (en euros)		Montant des cofinancements FESI	Observations
					Montant nominal des aides versées (en euros)	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties (en euros)		
Centre-Val de Loire	Soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle	Subventions et bonifications d'intérêts	SA.49741	du 01/10/2015 au 31/12/2020	2 404 000			105 bénéficiaires

ANNEXE II - LES AIDES REGIONALES – SOMMAIRE

▪ **ECONOMIE**_____ **P 45**

- CAP'Création-Reprise Centre-Val de Loire
- CAP'Emploi-Formation Centre-Val de Loire
- CAP'Développement Centre-Val de Loire
 - Volet Communication & numérique
 - Volet Conseil
 - Volet Export
 - Volet Export Plus
 - Volet Investissement matériel
 - Volet Investissement immobilier
- CAP'Recherche et Développement et Innovation Centre-Val de Loire

- CAP'Caprin
- CAP'Equin
- CAP'Forêt Bois
- CAP'Grandes cultures
- CAP'Horticulture
- CAP'Légumes
- CAP'Ovin
- CAP'Semences
- CAP'Viticulture
- Certification, animation et promotion bio
- Filières locales
- Installation
- Promotion

▪ **AGRICULTURE**_____ **P 49**

- CAP'Apiculture
- CAP'Arboriculture
- CAP'Bovin Lait
- CAP'Bovin Viande

▪ **TOURISME**_____ **P 57**

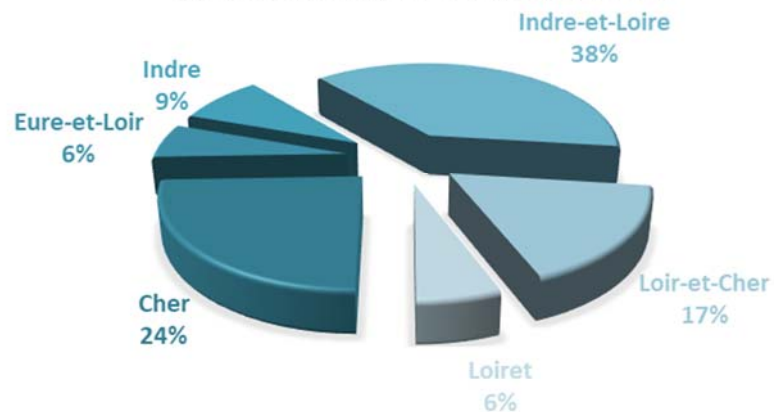
- CAP'Hébergement touristique pour tous
- CAP'Développement du tourisme et des loisirs

CAP' CREATION-REPRISE

Objectif : permet d'accompagner financièrement les entreprises en création, et en phase de transmission et de renforcer la capacité financière des entreprises innovantes en création, concernant le volet « Jeunes Pousses Innovantes ».

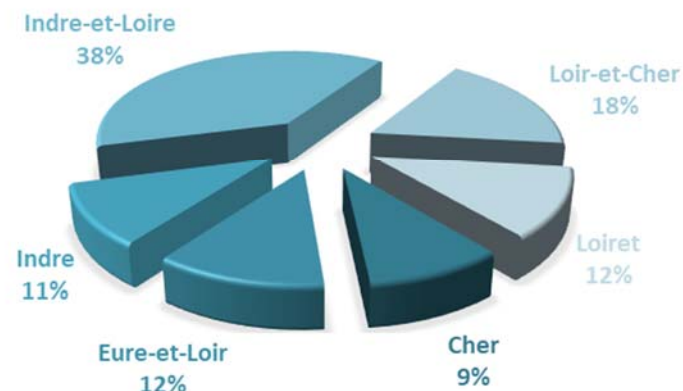
Volet Création	Nombre d'entreprises	Montant total	Avance	Subvention
TOTAL	46	1 586 118,80	877 215,70	708 903,10
Cher	7	387 834,80	255 564,20	132 270,60
Eure-et-Loir	6	95 041,00	0,00	95 041,00
Indre	6	134 591,00	41 074,00	93 517,00
Indre-et-Loire	18	603 772,00	334 130,50	269 641,50
Loir-et-Cher	6	271 986,00	200 000,00	71 986,00
Loiret	3	92 894,00	46 447,00	46 447,00

**CAP DEVELOPPEMENT VOLET CREATION
RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET**



Volet Reprise	Nombre d'entreprises	Montant total	Avance	Subvention
TOTAL	40	1 529 939,50	857 637,75	672 301,75
Cher	3	146 432,50	73 216,25	73 216,25
Eure-et-Loir	6	180 402,00	122 869,00	57 533,00
Indre	5	162 478,00	81 239,00	81 239,00
Indre-et-Loire	14	583 939,00	291 969,50	291 969,50
Loir-et-Cher	7	271 770,00	195 885,00	75 885,00
Loiret	5	184 918,00	92 459,00	92 459,00

**CAP DEVELOPPEMENT VOLET REPRISE
RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET**

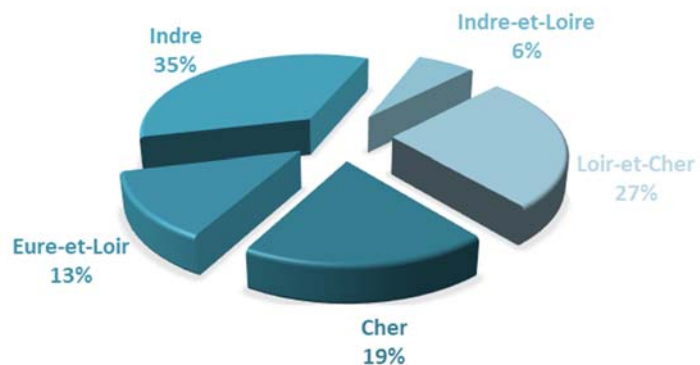


CAP' EMPLOI-FORMATION

Objectif : vient d'une part renforcer l'attractivité du territoire régional pour des projets d'implantation ou de développement, en soutenant la création d'emplois et d'autre part répondre aux besoins d'investissement en formation des entreprises qui se créent, s'implantent ou se développent en créant ou pérennisant des emplois. Ce dispositif peut également être mobilisé en cas de redéploiement de l'activité ou de l'organisation d'une entreprise confrontée à des mutations technologiques et/ou économiques.

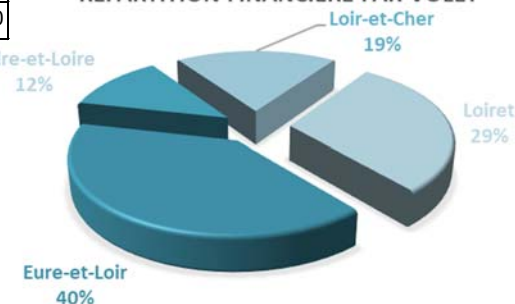
Volet Emploi	Nombre d'entreprises	Montant total subvention	Nombre d'emplois prévus	
TOTAL	10	1 584 750,00	397,79 dont 270,68 repris	
			127,11	270,68
Cher	3	289 750,00	61,00	
Eure-et-Loir	1	199 500,00		35,00
Indre	2	523 500,00	26,00	150,79
Indre-et-Loire	2	96 000,00	25,00	
Loir-et-Cher	1	400 000,00	15,11	84,89
Loiret	1	76 000,00	16,00	

**CAP DEVELOPPEMENT VOLET EMPLOI
RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET**



Volet Formation	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	6	1 578 622,00
Eure-et-Loir	2	625 592,00
Indre-et-Loire	1	189 755,00
Loir-et-Cher	1	300 000,00
Loiret	2	463 275,00

**CAP DEVELOPPEMENT VOLET FORMATION
RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET**



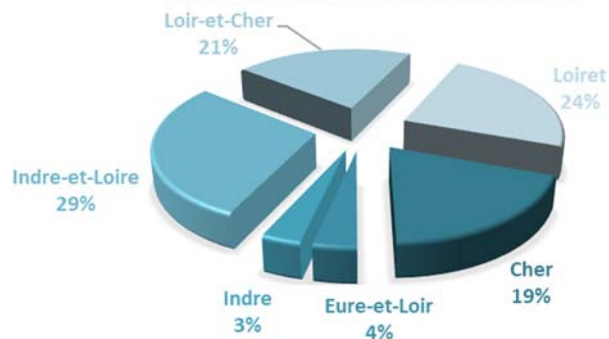
CAP' DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Objectif : permet d'accompagner par un soutien financier les entreprises implantées en région Centre-Val de Loire dans leurs programmes :

- d'investissement matériel,
- d'investissement immobilier,
- de développement à l'international,
- de développement commercial et numérique,
- de conseil externe.

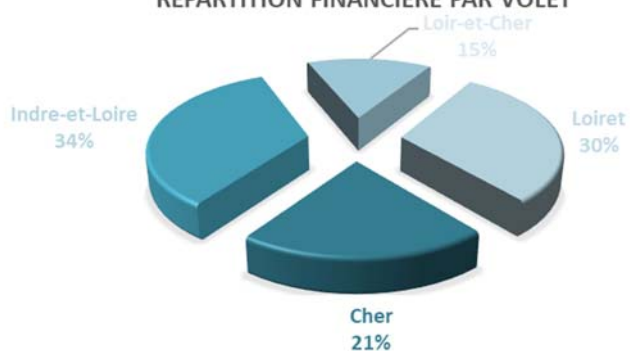
Volet Communication & Numérique	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	69	445 336,00
Cher	11	85 931,00
Eure-et-Loir	7	16 337,00
Indre	4	14 990,00
Indre-et-Loire	25	128 502,00
Loir-et-Cher	8	94 495,00
Loiret	14	105 081,00

**CAP DEVELOPPEMENT VOLET COMMERCIAL & NUMERIQUE
RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET**



Volet Conseil	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	15	164 707,00
Cher	4	34 500,00
Indre-et-Loire	5	56 100,00
Loir-et-Cher	2	24 625,00
Loiret	4	49 482,00

**CAP DEVELOPPEMENT VOLET CONSEIL
RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET**



Volet Export	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	18	360 000,00
Eure-et-Loir	8	160 000,00
Indre-et-Loire	7	140 000,00
Loir-et-Cher	1	20 000,00
Loiret	2	40 000,00

**CAP DEVELOPPEMENT VOLET EXPORT
RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET**



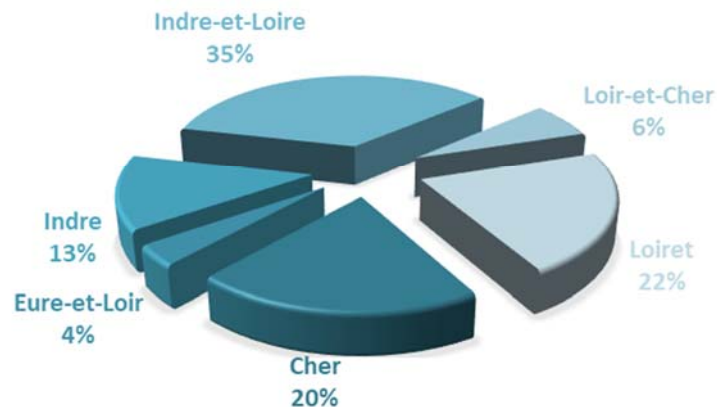
Volet Export Plus	Nombre d'entreprises	Montant total	Avance	Subvention
TOTAL	7	818 969,00	778 969,00	40 000,00
Indre-et-Loire	3	324 000,00	304 000,00	20 000,00
Loir-et-Cher	1	144 289,00	144 289,00	0,00
Loiret	3	350 680,00	330 680,00	20 000,00

**CAP DEVELOPPEMENT VOLET EXPORT PLUS
RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET**



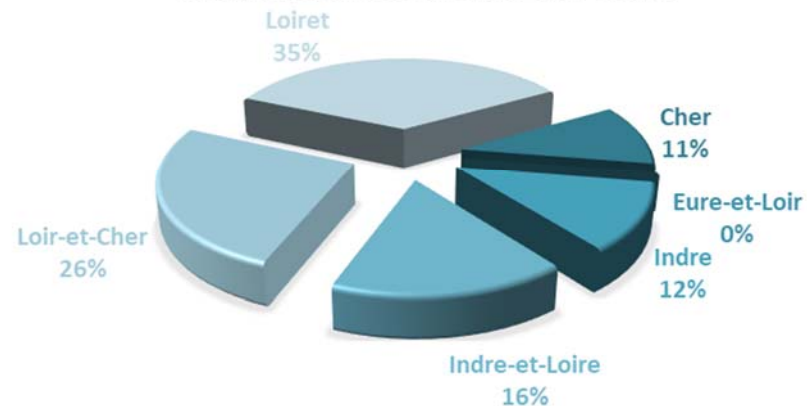
Volet Investissement matériel	Nombre d'entreprises	Montant total	Avance	Subvention
TOTAL	90	6 907 255,62	3 310 783,50	3 596 472,12
Cher	9	1 392 752,62	53 112,00	1 339 640,62
Eure-et-Loir	8	248 700,00	35 880,00	212 820,00
Indre	14	912 341,00	212 688,00	699 653,00
Indre-et-Loire	25	2 416 714,00	1 705 623,50	711 090,50
Loir-et-Cher	15	445 590,00	139 120,00	306 470,00
Loiret	19	1 491 158,00	1 164 360,00	326 798,00

CAP DEVELOPPEMENT VOLET INVESTISSEMENT MATERIEL RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET



Volet Investissement immobilier	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	60	2 341 706,14
Cher	13	255 559,82
Indre	9	276 221,00
Indre-et-Loire	6	387 452,95
Loir-et-Cher	14	600 873,00
Loiret	18	821 599,37

CAP DEVELOPPEMENT VOLET INVESTISSEMENT IMMOBILIER RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET



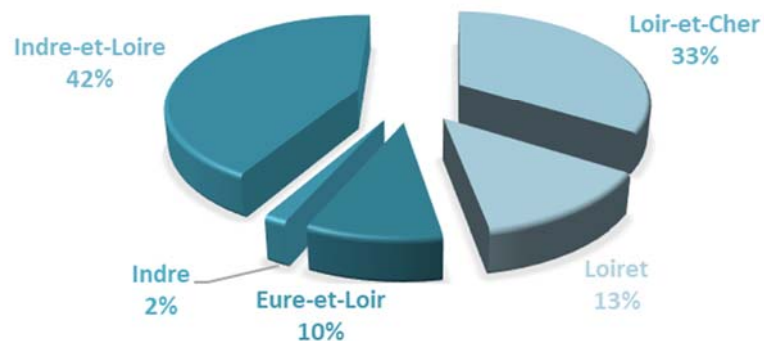
CAP' RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET INNOVATION CENTRE

Objectif : promouvoir les programmes de R&D&I dans les entreprises. 3 typologies de projets sont susceptibles d'être accompagnés :

- recherche et de développement – CAP R&D&I - volet R&D ;
- innovation de procédé et d'organisation pour les PME - CAP R&D&I - volet R&D ;
- innovation technologique portant sur un produit ou un procédé nouveau ou amélioré (mise au point et/ou lancement industriel et commercial) - CAP R&D&I - volet Innovation ;

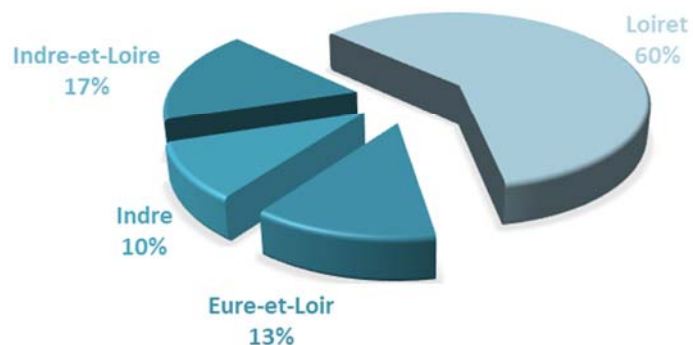
Volet Recherche & Développement	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	22	3 879 773,80
Cher	2	225 428,80
Eure-et-Loir	3	347 057,00
Indre	1	59 990,00
Indre-et-Loire	8	1 541 247,00
Loir-et-Cher	5	1 218 863,00
Loiret	3	487 188,00

CAP DEVELOPPEMENT RECHERCHE & DEVELOPPEMENT RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET



Volet Innovation	Nombre d'entreprises	Montant total	Avance	Subvention
TOTAL	7	868 662,00	402 000,00	466 662,00
Eure-et-Loir	1	112 150,00	0,00	112 150,00
Indre	1	86 300,00	0,00	86 300,00
Indre-et-Loire	2	146 652,00	100 000,00	46 652,00
Loiret	3	523 560,00	302 000,00	221 560,00

CAP DEVELOPPEMENT INNOVATION RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET

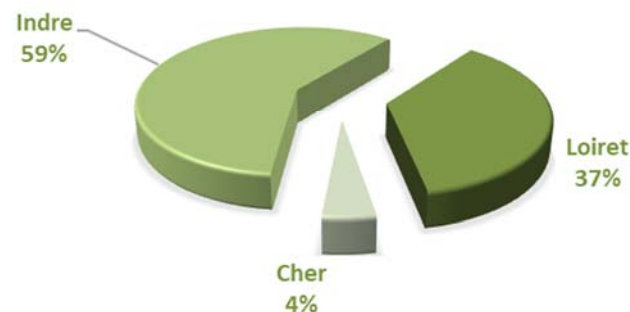


CAP APICULTURE

Objectif : vise à améliorer les conditions de production et la qualité des produits, promouvoir la filière, développer des actions environnementales et accompagner des démarches de qualité (CCP – certificat conformité produit/IGP – indication géographique protégée).

CAP Apiculture	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	6	57 929,22
Cher	1	2 561,53
Indre	3	34 139,19
Loiret	2	21 228,50

CAP APICULTURE RÉPARTITION FINANCIÈRE

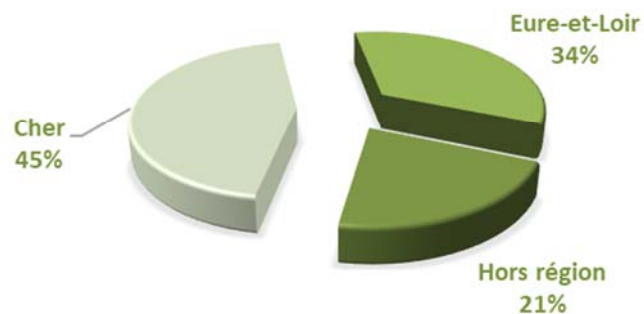


CAP ARBORICULTURE

Objectif : vise à soutenir des actions collectives menées par des structures porteuses (promotion, segmentation du marché...) mais également sur des actions individuelles notamment les investissements auprès des agriculteurs. Le CAP 3^{ème} génération adopté en CPR du 21/10/2016 permet d'élaborer des actions dont les visées collectives sont plus marquées, ainsi que leur lien avec les priorités régionales (restauration collective, Installation/formation, lien avec le PEI – partenariat européen pour l'innovation...).

CAP Arboriculture	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	8	74 370,03
Cher	5	33 183,81
Eure-et-Loir	2	25 186,22
Hors région	1	16 000,00

CAP ARBORICULTURE RÉPARTITION FINANCIÈRE

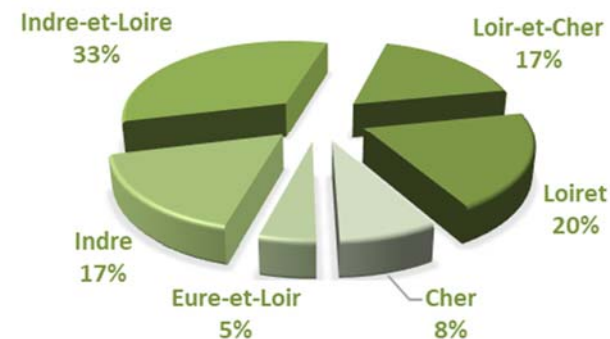


CAP BOVIN LAIT

Objectif : vise à adapter les systèmes de production aux besoins des outils de transformations, améliorer la gestion des ressources humaines et la prise en compte de l'environnement et favoriser la dynamique des réseaux d'information et d'accompagnement technique.

CAP Bovin lait	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	41	110 699,05
Cher	4	8 804,75
Eure-et-Loir	3	5 074,00
Indre	9	18 747,30
Indre-et-Loire	13	36 726,00
Loir-et-Cher	8	19 409,50
Loiret	4	21 937,50

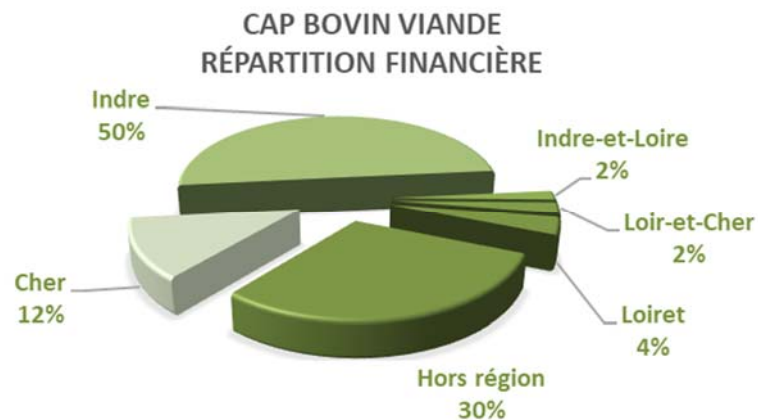
CAP BOVIN LAIT RÉPARTITION FINANCIÈRE



CAP BOVIN VIANDE

Objectif : vise à adapter la production régionale aux besoins du marché avec notamment des actions sur la segmentation (non OGM, agriculture biologique...) et d'étalement de la production, à conforter la filière régionale (développement de l'engraissement) et en assurer la promotion. Le CAP Bovin Viande 3^{ème} génération adopté en CPR du 08/07/2016 a permis de poursuivre les actions en faveur de la relocalisation de la valeur ajoutée en région Centre-Val de Loire, d'un accompagnement à la reprise des outils de production et à l'installation.

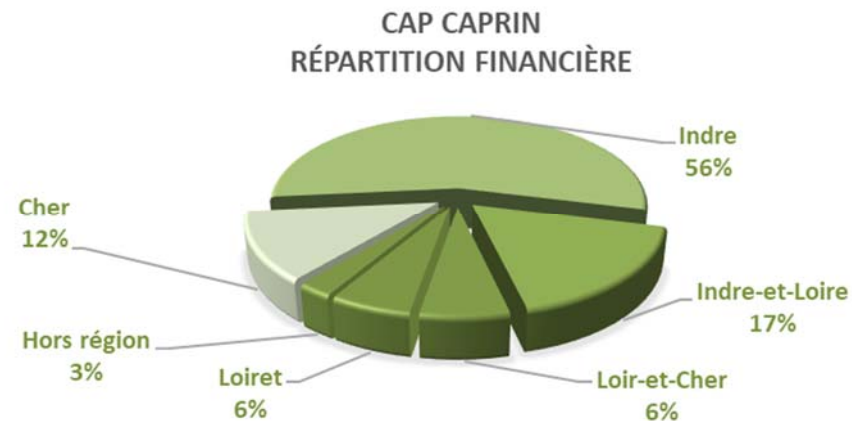
CAP Bovin viande	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	30	107 326,50
Cher	6	13 087,00
Indre	16	53 817,00
Indre-et-Loire	1	1 990,00
Loir-et-Cher	1	2 384,00
Loiret	2	3 796,00
Hors région	4	32 252,50



CAP CAPRIN

Objectif : vise à construire une identité régionale de qualité et en faire la promotion, accompagner le développement de la filière en maintenant un nombre maximum de producteurs répartis sur le territoire, maintenir l'équilibre entre production laitière et fermière, assurer la compétitivité de la filière grâce à la valorisation des produits au travers d'exploitations économiquement viables et humainement viables.

CAP Caprin	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	15	34 113,73
Cher	2	4 208,00
Indre	8	18 918,98
Indre-et-Loire	2	5 948,00
Loir-et-Cher	1	2 168,75
Loiret	1	2 000,00
Hors région	1	870,00



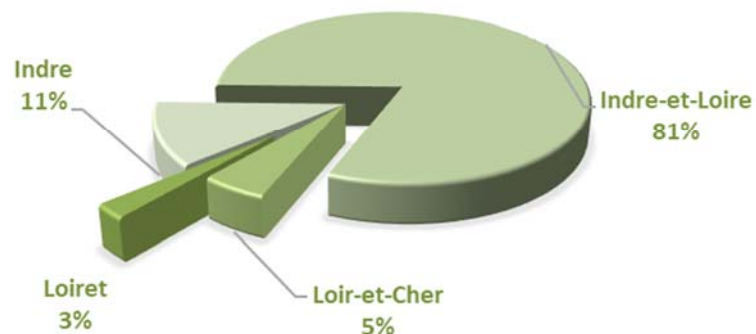
CAP EQUIN

Objectif : vise à apporter un soutien aux jeunes éleveurs afin de leur permettre de valoriser leurs jeunes chevaux de trait, jeunes juments de sport (cheval et poney) par le travail et la compétition. Le CAP Equin 3^{ème} génération a été adopté en CPR du 25/11/2016. Trois principaux enjeux ont été déterminés auxquels la filière doit répondre à moyen terme :

1. Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités
2. Consolider l'organisation de la filière
3. Maintenir la qualité et la diversité du patrimoine

CAP Equin	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	9	64 136,25
Indre	3	7 348,00
Indre-et-Loire	3	51 916,75
Loir-et-Cher	2	3 229,00
Loiret	1	1 642,50

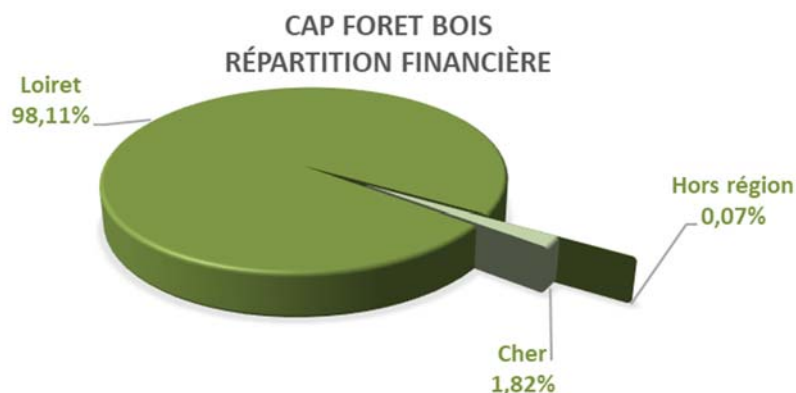
CAP EQUIN RÉPARTITION FINANCIÈRE



CAP FORET BOIS

Objectif : vise à mobiliser, développer et renouveler la ressource et la sylviculture, soutenir les entreprises de ce secteur, développer l'utilisation des bois régionaux et coordonner des liens amont aval dans la filière.

CAP Forêt bois	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	6	301 684,96
Cher	1	5 478,20
Loiret	4	295 990,88
Hors région	1	215,88



CAP GRANDES CULTURES

Objectif : vise à adapter la filière régionale aux enjeux essentiels de l'avenir sécurisation de l'approvisionnement alimentaire, respect de l'environnement, etc) et changer l'image du secteur grandes cultures en démontrant qu'il s'agit d'une filière source d'emplois, de produits de qualité et liée à son territoire. Les actions délivrées valorisent les projets concertés entre acteurs du territoire et sont en adéquation avec les orientations du SRADDET et du Plan climat énergie régional.

CAP Grandes cultures	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	37	514 272,90
Cher	4	86 073,00
Eure-et-Loir	11	281 279,00
Indre	4	31 514,00
Indre-et-Loire	1	1 944,00
Loiret	14	82 661,00
Hors région	3	30 801,90



CAP HORTICULTURE

Objectif : vise à améliorer les positions commerciales des entreprises de la Région, adapter la logistique, accompagner le développement économique et les démarches environnementales des entreprises, promouvoir et favoriser le métier de salarié dans ce secteur et installer une dynamique dans la filière.

CAP Horticulture	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	4	254 313,50
Indre-et-Loire	1	148 416,00
Loiret	3	105 897,50

**CAP HORTICULTURE
RÉPARTITION FINANCIÈRE**

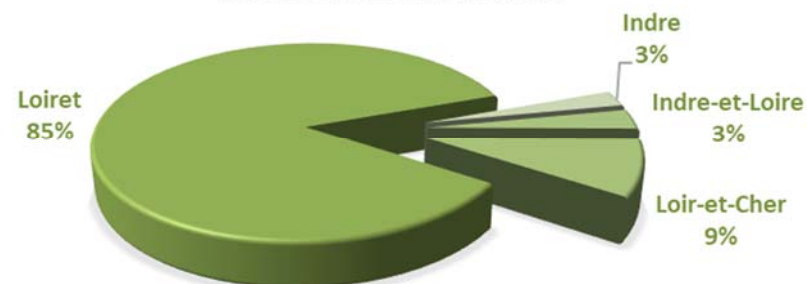


CAP LEGUMES

Objectif : vise à promouvoir la commercialisation régionale des légumes, mettre en place des projets rapprochant les entreprises et les métiers de ce secteur, développer l'innovation, combler le déficit de l'offre en produits biologiques, conforter la production et améliorer la gestion de la main d'œuvre.

CAP Légumes	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	11	277 115,40
Indre	2	6 976,00
Indre-et-Loire	1	8 806,00
Loir-et-Cher	1	24 956,00
Loiret	7	236 377,40

**CAP LEGUMES
RÉPARTITION FINANCIÈRE**

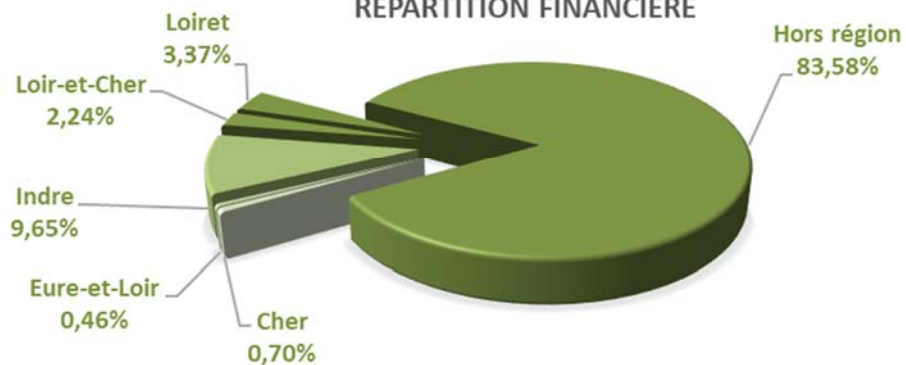


CAP OVIN

Objectif : vise à conserver le potentiel de production élevage en quantité et qualité suffisante pour répondre aux besoins des entreprises d'aval de la région et aux attentes des consommateurs, à professionnaliser les élevages, à adapter la production aux nouveaux modes de consommation et à assurer la promotion de la filière.

CAP Ovin	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	20	431 505,54
Cher	1	3 000,00
Eure-et-Loir	1	2 000,00
Indre	2	41 619,50
Loir-et-Cher	3	9 669,00
Loiret	3	14 551,54
Hors région	10	360 665,50

CAP OVIN RÉPARTITION FINANCIÈRE

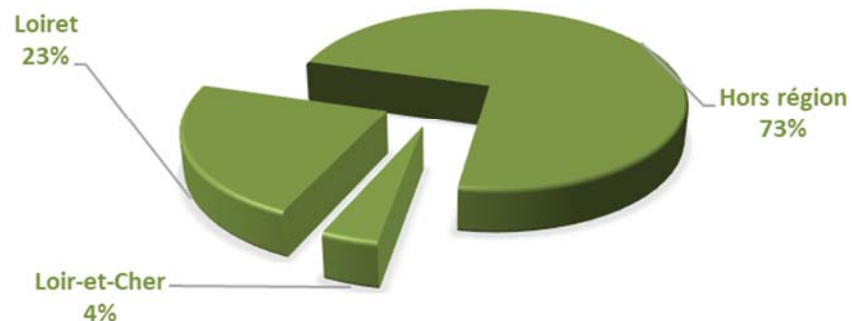


CAP SEMENCES

Objectif : vise à poursuivre la recherche de variétés adaptées à l'évolution des pratiques culturales, accompagner la formation des acteurs régionaux et le démarrage de l'activité de multiplication, soutenir les investissements matériels, développer le partenariat avec la filière agricole, promouvoir l'utilisation de semences certifiées au plan régional par une communication adaptée.

CAP Semences	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	7	94 488,80
Loir-et-Cher	1	3 665,00
Loiret	2	21 642,00
Hors région	4	69 181,80

CAP SEMENCES RÉPARTITION FINANCIÈRE

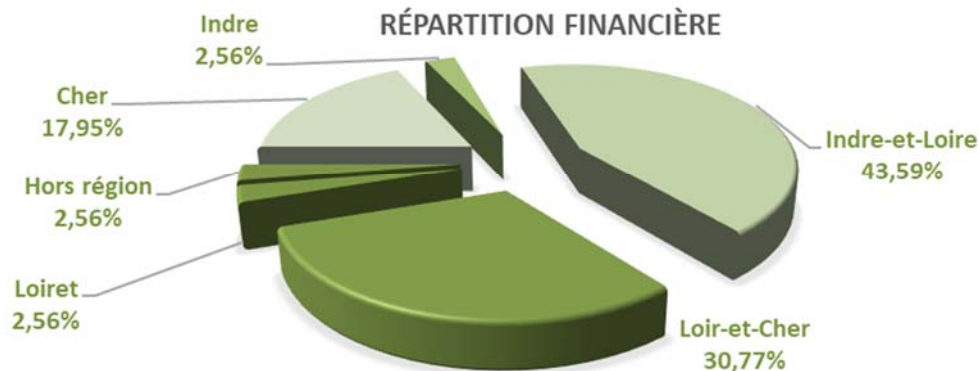


CAP VITICULTURE

Objectif : vise à améliorer les positions export (existant et développer de nouveaux marchés), consolider la relation production négoce, maintenir le vignoble et la compétitivité des systèmes de production et permettre l'installation d'une nouvelle génération de viticulteurs.

CAP Viticulture	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	39	309 953,20
Cher	7	34 969,00
Indre	1	389,60
Indre-et-Loire	17	243 448,00
Loir-et-Cher	12	26 056,60
Loiret	1	360,00
Hors région	1	4 730,00

CAP VITICULTURE RÉPARTITION FINANCIÈRE

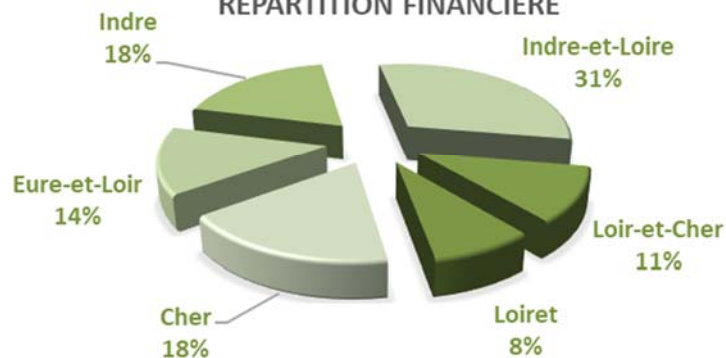


CERTIFICATION, ANIMATION ET PROMOTION BIO

Objectif : vise à répondre aux besoins de structuration de cette filière et à développer des actions en partenariat avec les autres acteurs de la filière et à augmenter le nombre de producteurs et ainsi, à disposer d'une offre de produits plus importante et élargie, susceptible de répondre aux différents marchés et de permettre une structuration des filières.

Certification, animation et promotion bio	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	232	81 630,00
Cher	37	14 548,00
Eure-et-Loir	30	11 390,00
Indre	43	14 845,00
Indre-et-Loire	73	24 907,00
Loir-et-Cher	29	9 093,00
Loiret	20	6 847,00

**CAP CERTIFICATION, ANIMATION ET PROMOTION BIO
RÉPARTITION FINANCIÈRE**



FILIERES LOCALES

Une filière locale concerne des produits agricoles finis et prêts à la commercialisation.

La démarche « filière locale » est initiée et portée par un collectif de producteurs et associe tous les acteurs de la production, de la collecte, de la transformation, du négoce et de la distribution.

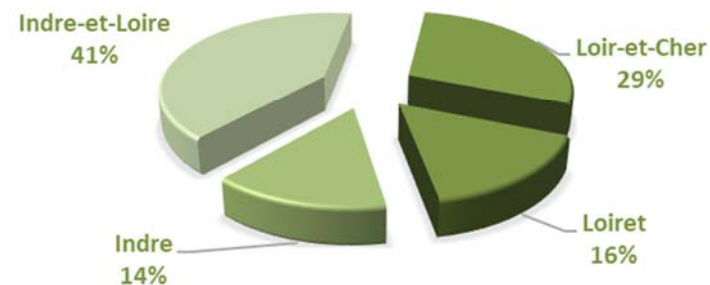
Le territoire de la filière locale est situé en Région Centre-Val de Loire et correspond à un bassin de production géographiquement identifié et cartographié.

Les bénéficiaires des aides régionales sont les acteurs de la filière situés sur ce bassin de production.

Le dispositif « Filière locale » s'appuie sur les priorités agricoles régionales telles qu'elles sont définies dans le SRDEII et présentées dans le cadre commun des CAP Filières, tout en permettant aux acteurs agricoles d'une production ciblée de formaliser une stratégie collective de développement durable et de répondre à leurs attentes.

Filières locales	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	15	86 502,30
Indre	2	12 396,00
Indre-et-Loire	6	35 380,30
Loir-et-Cher	5	24 746,00
Loiret	2	13 980,00

**CAP FILIERES LOCALES
RÉPARTITION FINANCIÈRE**



INSTALLATION

Objectif : vise à agir sur l'installation et l'emploi en milieu agricole pour permettre le renouvellement du tissu agricole.

La Région accompagne 5 actions régionales sur ce sujet :

- Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels qui permet d'accompagner entre 200 et 300 porteurs par an,
- Un dispositif d'accompagnement des cédants,
- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » qui permet d'accompagner l'association « Terres de Liens » et les autres structures du réseau « Inpact » dans leur programme de structuration de leurs actions liées à l'installation et la transmission,
- Un appui aux services de remplacement,
- Un soutien au programme « GEHODES » en matière de gestion des ressources humaines et des compétences,
- Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place régulière en région d'une pépinière de salariés et futurs salariés d'élevage laitier.

Installation	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	13	785 962,38
Loir-et-Cher	8	262 512,09
Loiret	5	523 450,29

**CAP INSTALLATION
RÉPARTITION FINANCIÈRE**



PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES

Objet : vise à promouvoir l'ensemble des productions agricoles régionales, par le biais d'un appui à la communication globale et également par un soutien actif à la participation des producteurs aux grands salons nationaux et manifestations régionales.

Promotion	Nombre d'entreprises	Montant total subvention
TOTAL	7	354 404,00
Indre-et-Loire	2	88 000,00
Loir-et-Cher	1	41 654,00
Loiret	3	216 250,00
Hors région	1	8 500,00

**CAP PROMOTION
RÉPARTITION FINANCIÈRE**



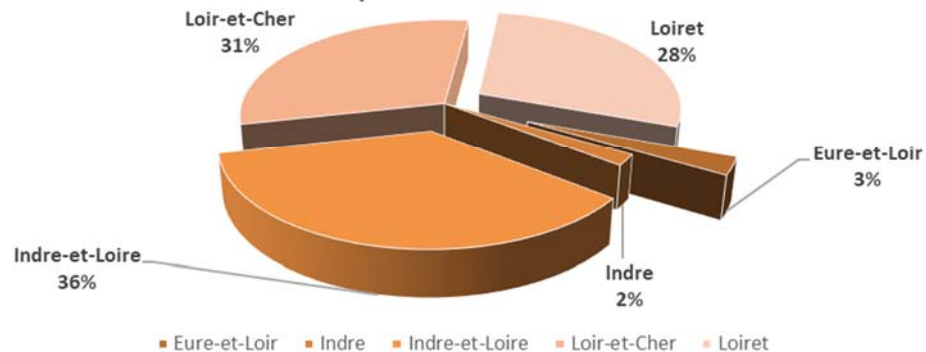
CAP' HEBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS

Objectif : permet d'accompagner les projets de création, de modernisation ou d'adaptation d'hébergements touristiques : chambres d'hôtes, meublés, hôtellerie et hôtellerie de plein air, établissements du secteur du tourisme social et solidaire, hébergements atypiques ou innovants.

	Nombre d'entreprises	Subvention
TOTAL	12	342 509,00
Eure-et-Loir	1	10 000,00
Indre	1	6 600,00
Indre-et-Loire	5	123 831,00
Loir-et-Cher	3	104 750,00
Loiret	2	97 328,00

CAP HEBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS

Répartition financière



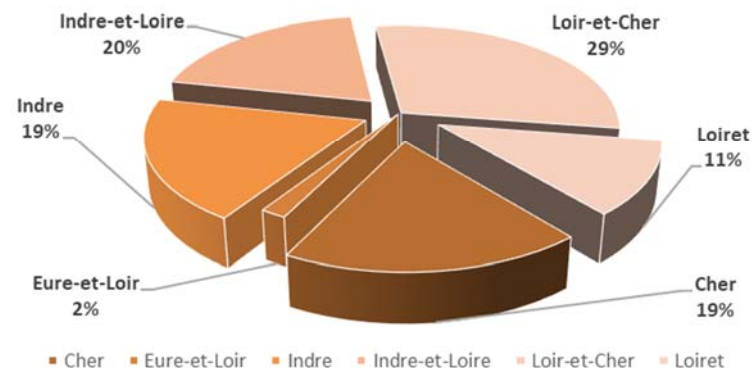
CAP'DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Objectif : permet d'accompagner des initiatives et projets innovants en phase avec les orientations définies dans la stratégie Régionale de Tourisme Durable. Le nouveau cadre d'intervention a été approuvé lors de la session régionale de septembre 2017. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des opérateurs touristiques (association, entreprise, collectivité publique) et permet le financement de dépenses d'ingénierie et d'investissement. et notamment.

	Nombre d'entreprises	Subvention
TOTAL	32	1 190 783,63
Cher	2	221 691,00
Eure-et-Loir	1	20 000,00
Indre	3	228 145,20
Indre-et-Loire	10	232 684,85
Loir-et-Cher	8	351 628,20
Loiret	8	136 634,38

CAP DEVELOPPEMENT TOURISME ET LOISIRS

Répartition financière



ANNEXE III LISTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS SOLLICITES

- **Les 6 Départements :**
 - Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
- **Les 9 Communautés d'agglomération et Métropoles :**
 - Cher : Bourges Plus,
 - Eure-et-Loir : Chartres Métropole et Agglo du Pays de Dreux,
 - Indre : Châteauroux Métropole,
 - Indre-et-Loire : Tours Métropole,
 - Loir-et-Cher : Agglopolys et Territoires Vendômois
 - Loiret : Montargoise et Rives du Loing et Orléans Métropole.
- **Les 70 Communautés de communes :**
 - **Cher (15) :**
 - CC Vierzon-Sologne-Berry (18)
 - CC Le Dunois (18)
 - CC Berry Loire Vauvise (18)
 - CC Arnon Boischaut Cher (18)
 - CC du Coeur de France (18)
 - CC Terres du Haut Berry (18)
 - CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire (18)
 - CC Portes du Berry, entre Loire et Val d'Aubois (18)
 - CC du Pays de Nérondes(18)
 - CC Berry Grand Sud (18)
 - CC de Fercher - Pays Florentais (18)
 - CC Sauldre et Sologne (18)
 - CC Cœur de Berry (18)
 - CC de la Septaine (18)
 - CC des Trois Provinces (18)
 - **Eure-et-Loir (8) :**
 - CC entre Beauce et Perche (28)
 - CC Grand Châteaudun (28)
 - CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (28)
 - CC Terres de Perche (28)
 - CC des Forêts du Perche (28)
 - CC Cœur de Beauce (28)
 - CC du Perche (28)
 - CC du Bonnevalais (28)
 - **Indre (14) :**
 - CC du Pays d'Issoudun (36)
 - CC de la Région de Levroux (COCOREL) (36)
 - CC de la Marche Berrichonne (36)
 - CC du Val de Bouzanne (36)
 - CC Champagne Boischauts (36)
 - CC Vallée de la Creuse (36)
 - CC Chabris - Pays de Bazelle (36)
 - CC Cœur de Brenne (36)
 - CC Brenne - Val de Creuse (36)
 - **Indre-et-Loire (10) :**
 - CC de la Marche Occitane - Val d'Anglin (MOVA) (36)
 - CC de la Châtre et Sainte-Sévère (36)
 - CC Val de l'Indre - Brenne (36)
 - CC du Pays d'Ecueillé-Valençay (36)
 - CC du Châtillonnais en Berry (36)
 - **Loir-et-Cher (9) :**
 - CC du Perche & Haut Vendômois (41)
 - CC des Collines du Perche (41)
 - CC du Romorantinais et du Monestois (41)
 - CC de la Sologne des Etangs (41)
 - CC du Grand Chambord (41)
 - CC Sologne des Rivières (41)
 - CC Beauce Val de Loire (41)
 - CC Cœur de Sologne (41)
 - CC Val de Cher Controis (41)
 - **Loiret (14) :**
 - CC des Terres du Val de Loire (CCTVL) (45)
 - CC des Loges (45)
 - CC de la Forêt (45)
 - CC des Quatre Vallées (CC4V) (45)
 - CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) (45)
 - CC des Portes de Sologne (45)
 - CC Berry Loire Puisaye (45)
 - CC Canaux et Forêts en Gâtinais (45)
 - CC du Pithiverais (45)
 - CC de la Beauce Loirétaine (45)
 - CC du Pithiverais-Gâtinais (45)
 - CC du Val de Sully (45)
 - CC de la Plaine du Nord Loiret (45)
 - CC des Communes Giennoises (45)